

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVI<sup>e</sup> ANNEE. - N° 95

MARDI 4 DÉCEMBRE 2007

## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

### SOMMAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2007

	Pages
<b>CONSEIL DE PARIS</b>	
<b>Réunion</b> du Conseil de Paris en formation de Conseil Municipal les lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 décembre 2007 .....	2706
<b>Réunion</b> du Conseil de Paris en formation de Conseil Général les lundi 17 et mardi 18 décembre 2007 .....	2707
<b>MAIRIES D'ARRONDISSEMENT</b>	
<b>Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Délégation de la signature du Maire de Paris à la directrice générale des Services et aux directeur et directrice généraux adjoints (Arrêté du 27 novembre 2007) .....	2707
<b>VILLE DE PARIS</b>	
<b>Attribution</b> de la dénomination « carrefour du Général Jacques Pâris de Bollardièrre » à l'emprise située au carrefour des avenues de la Motte-Picquet et de Suffren, de la rue du Laos et de la place Joffre dans les 7 <sup>e</sup> et 15 <sup>e</sup> arrondissements (Arrêté du 8 novembre 2007) .....	2707
<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements) (Arrêté du 26 novembre 2007) .....	2708
<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris (Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens). — (Arrêté modificatif du 27 novembre 2007) .....	2714
<b>Fixation</b> de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour la restructuration de l'ensemble de la Mairie du 2 <sup>e</sup> arrondissement, 8, rue de la Banque, à Paris 2 <sup>e</sup> (Arrêté du 28 novembre 2007) .....	2715
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 3/2007-179 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Lecourbe, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 novembre 2007) .....	2715
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 5/2007-047 instaurant, à titre provisoire, un double sens de circulation, rue Ordener, à Paris 18 <sup>e</sup> (Arrêté du 22 novembre 2007) .....	2715
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2007-163 abrogeant l'arrêté municipal n° 2003-00165 du 31 décembre 2003 réglementant la circulation et le stationnement dans deux voies du 15 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 26 novembre 2007) .....	2716
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2007-154 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans la rue Tiron, à Paris 4 <sup>e</sup> (Arrêté du 26 novembre 2007) .....	2716
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2007-156 limitant la vitesse des véhicules à 15 km/h dans deux voies du 4 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 26 novembre 2007) .....	2717
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Abrogation de l'arrêté portant ouverture des concours pour l'accès au corps des personnels de maîtrise de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance industrielle (Arrêté du 26 novembre 2007) .....	2717
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve d'entretien avec la Commission pour le recrutement sans concours de 60 adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage de 2 <sup>e</sup> classe de la Ville de Paris — spécialité magasinier des bibliothèques — ouvert à partir du 31 août 2007 .....	2717
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris ouvert à partir du 3 septembre 2007 pour 10 postes .....	2719
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris ouvert à partir du 3 septembre 2007 pour 10 postes .....	2719
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement au grade d'inspecteur-chef de sécurité de 2 <sup>e</sup> classe — Année 2007 .....	2720
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement au grade d'inspecteur-chef de sécurité de 1 <sup>e</sup> classe — Année 2007 .....	2720
<b>DEPARTEMENT DE PARIS</b>	
<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Voirie et des Déplacements) (Arrêté du 26 novembre 2007) .....	2720

**Fixation** du compte administratif 2006 de l'association Société Philanthropique pour le Centre d'Activité de Jour Saint Joseph situé 9/11, rue Georgette Agutte, à Paris 16<sup>e</sup> (Arrêté du 21 novembre 2007) ..... 2722

**Fixation** du compte administratif 2006 de l'association « Didot Accompagnement » pour son S.A.V.S. situé 29, rue du Cotentin, à Paris 15<sup>e</sup> (Arrêté du 21 novembre 2007) ..... 2723

**Direction des Ressources Humaines.** — Ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des personnels de rééducation (F/H) du Département de Paris dans la spécialité orthophoniste (Arrêté du 26 novembre 2007) ..... 2723

**Direction des Ressources Humaines.** — Ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des personnels de rééducation (F/H) du Département de Paris dans la spécialité psychomotricien (Arrêté du 26 novembre 2007) ..... 2724

#### ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

**Arrêté directeur n° 2007-0305 DG** portant délégation de la signature du Directeur Général. — (Arrêté modificatif du 28 novembre 2007) ..... 2724

#### PREFECTURE DE POLICE

**Arrêté n° 2007-21267** modifiant l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris (Arrêté du 26 novembre 2007) ..... 2725

**Liste** par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles au concours externe de technicien de la Préfecture de Police du jeudi 8 novembre 2007 ..... 2725

**Adresse** d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation ..... 2725

#### AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Arrêté n° 2007-3921 bis modifiant l'arrêté n° 2007-3190 du 1<sup>er</sup> octobre 2007 fixant la composition du jury du concours d'auxiliaire de puériculture titre IV (Arrêté du 6 novembre 2007) ..... 2725

**Etablissement public de la Maison des métaux** — Conseil d'Administration du 20 septembre 2007. — Délibération de l'exercice 2007 ..... 2726

#### COMMUNICATIONS DIVERSES

**Révision annuelle des listes électorales** — Electeurs nationaux — Elections municipales de mars 2008. — Dernier rappel ..... 2726

**Révision annuelle des listes électorales complémentaires** — Electeurs ressortissants d'un Etat de l'Union européenne autre que la France — Elections municipales de mars 2008. — Dernier rappel ..... 2727

**Recensement annuel de la population** — Opération 2008 à Paris — 17 janvier/23 février ..... 2727

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe — dans la spécialité jardinier — Modificatif. — Dernier rappel ..... 2728

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des personnels de rééducation (F/H) du Département de Paris dans la spécialité orthophoniste ..... 2728

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des personnels de rééducation (F/H) du Département de Paris dans la spécialité psychomotricien ..... 2728

#### POSTES A POURVOIR

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris ..... 2729

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) ..... 2729

**Direction de la Jeunesse et des Sports.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) ..... 2729

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.** — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administration parisienne (F/H) ..... 2729

**Direction des Affaires Scolaires.** — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H) ..... 2729

**Direction des Affaires Scolaires.** — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administration parisienne (F/H) .. 2730

**Direction des Affaires Culturelles.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) ..... 2730

**Direction Générale de l'Information et de la Communication.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) ..... 2731

**Direction de la Propreté et de l'Eau.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) ..... 2731

**Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris.** — Fiche de poste : chargé de mission cadre supérieur de la Régie ESPCI (F/H) ..... 2732

**Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris.** — Avis de recrutement par voie contractuelle pour un poste en gestion des ressources humaines — Régie ESPCI ..... 2732

## CONSEIL DE PARIS

### Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Municipal les lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 décembre 2007.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel de Ville, en séance publique et en formation de Conseil municipal, les lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 décembre 2007 à 9 h.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications, notamment :

— le budget de la Ville de Paris de 2008 (fonctionnement et investissement).

Conformément aux dispositions de la loi P.M.L. du 31 décembre 1982, certains de ces projets de délibération ont été préalablement soumis à l'examen des Conseils d'arrondissement concernés.

*Le Maire de Paris*  
Bertrand DELANOË

## Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Général les lundi 17 et mardi 18 décembre 2007.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel de Ville, en séance publique et en formation de Conseil Général, les lundi 17 et mardi 18 décembre 2007 à 9 h.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications, notamment :

— le budget du Département de Paris de 2008 (fonctionnement et investissement).

*Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général*

Bertrand DELANOË

## MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

### Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement. — Délégation de la signature du Maire de Paris à la directrice générale des Services et aux directeur et directrice généraux adjoints.

Le Maire de Paris,

Vu les articles L. 2122-30, L. 2511-27 modifié, R. 2122-8 et L. 2122-27 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2007 déléguant la signature du Maire de Paris à Mme Dominique NICOLAS-FIORASO, directrice générale des services et à Mlle Laure BERTHINIER, directrice générale adjointe des services de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2007 nommant, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007, M. Serge FUSTER, directeur général adjoint des services de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à Mme Dominique NICOLAS-FIORASO, directrice générale des services, à Mlle Laure BERTHINIER, directrice générale adjointe des services et à M. Serge FUSTER, directeur général adjoint des services de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, pour les actes énumérés ci-dessous :

— procéder à la légalisation ou à la certification matérielle de signature des administrés ;

— procéder aux certifications conformes à l'original des copies de documents présentés dans les conditions fixées par la circulaire du Ministère de la fonction publique en date du 1<sup>er</sup> octobre 2001 ;

— procéder à la délivrance des différents certificats prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ;

— recevoir les notifications, délivrer les récépissés et assurer l'information des présidents des bureaux de vote dans les conditions définies par les articles R. 46 et R. 47, dernier alinéa, du Code électoral ;

— coter et parapher, et le cas échéant, viser annuellement conformément aux dispositions légales et réglementaires les registres, livres et répertoires concernés ;

— signer les autorisations de crémation, en application de l'article R. 2213-34 du Code général des collectivités territoriales ;

— signer les affirmations des procès-verbaux par des gardes particuliers assermentés ;

— valider les attestations d'accueil conformément aux articles L. 211-3 à L. 211-10 et R. 211-11 à R. 211-26 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

— émettre les avis demandés par l'Agence Nationale d'Accueil des étrangers et des migrations sur les demandes

de regroupement familial des étrangers soumis à cette procédure, conformément aux articles R. 421-9 à R. 421-19-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

— signer les récépissés des déclarations d'ouverture d'un établissement primaire privé situé dans l'arrondissement, en application de l'article L. 441-1 du Code de l'éducation, et les récépissés de déclaration d'ouverture d'un établissement d'enseignement technique privé situé dans l'arrondissement en application de l'article L. 441-10 du Code de l'éducation ;

— attester le service fait figurant sur les états liquidatifs d'heures supplémentaires effectuées par les agents placés sous leur autorité ;

— notifier les décisions portant non-renouvellement des contrats des agents non titulaires placés sous leur autorité, à l'exclusion des collaborateurs ;

— signer les arrêtés de temps partiel, de congé maternité, de congé paternité, de congé parental, de congé d'adoption, d'attribution de prime d'installation concernant les personnels administratifs de catégorie B et C placés sous leur autorité, à l'exception des directrices et directeurs généraux adjoints des services et des collaborateurs du maire d'arrondissement ;

— signer les fiches de notation des personnels administratifs de catégorie C placés sous leur autorité ;

— attester du service fait figurant sur les factures du marché annuel de fourniture de plateaux-repas à l'occasion des scrutins électoraux ;

— signer tous les contrats ou conventions permettant la rémunération de tiers intervenant lors de manifestations ou d'activités d'animation et toutes pièces comptables et attestations de service fait correspondantes.

Art. 2. — L'arrêté du 12 septembre 2007 est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris,

— M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens,

— M. le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 27 novembre 2007

Bertrand DELANOË

## VILLE DE PARIS

### Attribution de la dénomination « carrefour du Général Jacques Pâris de Bollardière » à l'emprise située au carrefour des avenues de la Motte-Picquet et de Suffren, de la rue du Laos et de la place Joffre dans les 7<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, publiques et privées ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement en date du 18 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du 17 septembre 2007 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2007 DU 149 en date des 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2007 relative à l'attribution de la dénomination « carrefour du Général Jacques Pâris de Bollardière » à l'emprise située au carrefour des avenues de la Motte-Picquet et de Suffren, de la rue du Laos et de la place Joffre, dans les 7<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements de Paris ;

Vu le rapport de la Directrice de l'Urbanisme ;

Arrête :

Article premier. — La dénomination « carrefour du Général Jacques Pâris de Bollardière » est attribuée à l'emprise située au carrefour des avenues de la Motte-Picquet et de Suffren, de la rue du Laos et de la place Joffre dans les 7<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements de Paris, conformément à l'emprise définie sous une trame grisée au plan annexé à la minute du présent arrêté.

Art. 2. — La feuille parcellaire 88 C2 édition 1971 de la collection minute du plan de Paris au 1/500<sup>e</sup> visé à l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 est modifiée en conséquence.

Art. 3. — Le plan annexé au présent arrêté est consultable à la Mairie de Paris, Direction de l'Urbanisme, Sous-Direction de l'Action Foncière, Service de la Topographie et de la Documentation Foncière, 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04.

Art. 4. — La Directrice de l'Urbanisme et le Directeur de la Voirie et des Déplacements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et dont copie sera adressée à :

1° - M. le Chef des Services Fiscaux, Directeur des Services Fonciers de Paris (Service du Cadastre) ;

2° - chacun des services intéressés des administrations concernées.

Fait à Paris, le 8 novembre 2007

Bertrand DELANOË

### **Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements).**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2001 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu la délibération SGCP-1 du 21 janvier 2002 modifiant la délibération du 25 mars 2001 en son article 1-4 ;

Vu l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> mars 2001 nommant M. Daniel LAGUET, Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 fixant la structure générale des services de la Mairie de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 24 décembre 2002 modifié, fixant l'organisation de la Direction de la Voirie et des Déplacements ;

Vu l'arrêté en date du 30 juillet 2007 déléguant la signature du Maire de Paris à divers fonctionnaires et agents contractuels de la Direction de la Voirie et des Déplacements ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à M. Daniel LAGUET, Directeur de la Voirie et des Déplacements, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

Cette délégation s'étend aux actes figurant à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et qui ont pour objet :

— de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie et de navigation, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal et qui relèvent de la Direction de la Voirie et des Déplacements ;

— de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en vertu de l'article L. 2122-22-4° du Code général des collectivités territoriales, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

— de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

— de passer des contrats d'assurance ;

— de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

— de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.

Délégation de signature est également donnée à M. Daniel LAGUET, Directeur de la Voirie et des Déplacements, à l'effet de signer les arrêtés de virement de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédit de personnel ;

La signature du Maire de Paris est également déléguée à :

— M. François ROGGHE, directeur adjoint, chargé de la sous-direction de l'administration générale ;

— Mme Martine BONNAURE, ingénieure générale des services techniques, chef du service du patrimoine de voirie,

— M. Patrick LEFEBVRE, ingénieur général des services techniques, chef du service des déplacements,

— M. Michel CHARDON, ingénieur général des services techniques, chef du service des canaux,

— M. Bernard JAMES, ingénieur général des services techniques, chef de la mission coordination technique,

— M. Philippe CAUVIN, ingénieur général des services techniques, chef du service des aménagements et des grands projets,

à effet de signer :

1. tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services relevant de leur autorité, à l'exception des marchés (autres que les marchés inférieurs à 90 000 € passés selon la procédure adaptée prévue par l'article 28 du code des marchés publics et ne concernant pas des prestations de maîtrise d'œuvre soumises à la loi 85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP) et avenants, décisions de poursuivre, agréments et acceptation des conditions de sous-traitance s'y référant.

2. tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur.

Délégation de signature est également donnée à M. François ROGGHE, directeur adjoint, chargé de la sous-direction de l'administration générale, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Michel PISTIAUX, ingénieur chef d'arrondissement, chef du bureau programmation, budget et marchés, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mlle Catherine POIRIER, attachée d'administrations parisiennes, son adjointe, à effet de signer les arrêtés de virement de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédit de personnel.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont toutefois pas applicables aux arrêtés, actes et décisions énumérés ci-après :

— actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

— arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

— arrêtés d'affectation d'autorisations de programme ;  
 — décisions prononçant des peines disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme ;  
 — ordres de mission relatifs aux déplacements des personnels hors de la Région d'Ile-de-France, hormis ceux qui sont directement liés à l'exercice de leurs fonctions.

Art. 3. — La signature du Maire de Paris est également déléguée, dans les conditions prévues aux articles 1 et 2 et pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— M. Olivier DAVID, ingénieur en chef des services techniques, adjoint à l'inspecteur général des carrières ainsi qu'à M. Gérard BARGE, ingénieur en chef des services techniques, chef de la division technique réglementaire, secrétaire général de l'inspection générale des carrières ;

— M. Alain MAZARS, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef de l'agence de la mobilité ;

— M. Roger MADEC, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef de service du patrimoine de voirie, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. Didier LOUBET, ingénieur en chef des services techniques, chef de l'agence de conduite d'opérations du service des aménagements et des grands projets et M. Paul GERMAIN, architecte voyer général, chef de l'agence des études architecturales et techniques du service des aménagements et des grands projets, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. Michel BOUVIER, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef du service des déplacements, chargé du pôle stationnement, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. Daniel GARAUD, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef du service des déplacements, chargé du pôle circulation, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. Eric LAMELOT, ingénieur des services techniques, adjoint au chef du service des canaux, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service.

Art. 4. — La signature du Maire de Paris est également déléguée pour les actes énumérés ci-dessous et dans la limite de leurs attributions, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

1. ordres de service et bons de commande aux entreprises et fournisseurs ;

2. marchés d'un montant inférieur à 90 000 € passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics, et ne concernant pas des prestations de maîtrise d'œuvre soumises à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP.

3. certification du service fait pour les décomptes des marchés et pour les factures d'entrepreneurs et de fournisseurs ;

4. approbation des états de retenues et pénalités encourues par les entrepreneurs et fournisseurs ;

5. arrêtés de mémoires et certificats pour paiement à liquider sur les crédits de la Ville de Paris ;

6. arrêtés et états de recouvrements des créances de la Ville de Paris, arrêtés de trop payé et ordres de reversement ;

7. états et pièces justificatives à joindre aux propositions de paiement concernant les dépenses à liquider sur les crédits ouverts au budget ;

8. polices d'abonnement au gaz, à l'électricité, à l'eau, à l'air comprimé, au chauffage urbain ;

9. envoi au commissaire de police faisant fonction de ministre public des contraventions de voirie routière et des contraventions de police fluviale ;

10. copies conformes de tout arrêté, acte, décision, contrat ou marché ;

11. états de frais de déplacement ;

12. attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou fin de présence du personnel ;

13. décisions prononçant la peine disciplinaire de l'avertissement et du blâme.

Missions rattachées au directeur :

— M. Serge ARNOLD, ingénieur général des services techniques, conseiller scientifique et technique auprès du directeur,

— Mme Gisèle RAINARD, chef des services administratifs, chef de la mission organisation et, en cas d'absence ou d'empêchement, sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à Mme Annie CHAUSSOY, ingénieure chef d'arrondissement et à Mme Martine BLOQUEL, ingénieure divisionnaire des travaux,

— Mme Annie DERYCKX, chargée de mission cadre supérieur, chef de la mission informatique, et, en cas d'absence ou d'empêchement, sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à M. Jean-Pierre AMADIEU, ingénieur divisionnaire des travaux,

— Mme Mireille AMOUROUX, attachée d'administration, chef du bureau du courrier, sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Marie-Christine BOUILLOT DE LIÈGE, attachée d'administrations parisiennes,

— Mme Marie-Emmanuelle LE BLAN, chargée de mission cadre supérieure, chef de la mission communication, et, en cas d'absence ou d'empêchement, sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à Mme Marie-Noëlle DELAHEGUE, attachée d'administrations parisiennes.

Sous-Direction de l'Administration Générale :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13 :

— à M. Marc ZAWADZKI, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du service des ressources humaines, chef du bureau de la prévision et de la formation et dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Sophie LACHASSE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau de la gestion des personnels et, à M. Serge CHARRIEAU, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau des relations sociales, pour les actes 1 et 3 à 10, et à Mme Catherine LEGAY, secrétaire administrative pour les actes 1, 3 à 7 et 10 ;

— Pour l'acte 10, en ce qui concerne les seuls arrêtés individuels de gestion de personnel, Mme Catherine GIBELIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Mme Françoise DUBOIS, secrétaire administrative de classe supérieure ;

— M. Jean-Claude PELLERIN, ingénieur divisionnaire des travaux, chef du bureau des moyens généraux et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Vincent GAUDIN CAGNAC, secrétaire administratif au bureau des moyens généraux, ainsi qu'à Mme Martine CHAUMETTE, secrétaire administrative au bureau des moyens généraux, pour les actes 1 et 3 à 10 ;

— M. Olivier GALIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des affaires juridiques, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. David SUBRA, attaché d'administrations parisiennes ;

— M. Michel PISTIAUX, ingénieur chef d'arrondissement, chef du bureau de la programmation, du budget et des marchés, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mlle Catherine POIRIER, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef de bureau ;

— M. Thierry LATOUR, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau de la comptabilité, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Laurence CHARBIT, ingénieure des travaux, ainsi qu'à Pierre GAREAUD, ingénieur divisionnaire des travaux, pour les actes 1, 3 à 7 et 10 à 12, et MM. Serge BRUNET, secrétaire administratif de classe supérieure et M. Philippe TORT, secrétaire administratif de classe supérieure, pour l'acte 10.

En complément, la signature du Maire est déléguée à M. Thierry LATOUR, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau de la comptabilité et à Mme Laurence CHARBIT, ingénieure des travaux, pour les arrêtés et bordereaux concernant les dépenses de régie et pièces annexes et les arrêtés de versement et de restitution de cautionnement, ainsi que, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Pierre GAREAUD, ingénieur divisionnaire des travaux.

#### Agence de la mobilité :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à :

— Mlle Christelle GODINHO, ingénieure des services techniques, chef de la section usagers et marchandises,

— M. Antoine BRUNNER, ingénieur des services techniques, chef de la section transports en commun, et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Erwan SEGALOU, chargé de mission cadre supérieur, adjoint au chef de la section,

— M. Nicolas ROY, ingénieur des services techniques, chef de la section territoires, et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Claude PITOUX, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de section,

— Mme Yvette RANC, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section observatoire de la mobilité et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Corinne VAN ASTEN, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de la section,

— M. François PROCHASSON, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la section politique générale, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Julien ABOURJAILI, ingénieur des travaux, adjoint au chef de la section,

— M. Patrick LE CŒUR, ingénieur en chef des services techniques, chargé de l'organisation d'évènements,

— Mme Sylvie ALINE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de la division de l'administration générale.

#### Service des aménagements et des grands projets :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à :

— Mme Mireille BARGE, ingénieure en chef des services techniques, chef de la division opérations d'urbanisme et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Gilles DELVAUD, ingénieur divisionnaire des travaux,

— M. Alain CHAPUT, ingénieur en chef des services techniques, chef de la division sud et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Arnaud CAQUELARD, ingénieur des travaux,

— M. Gérard LACROUTS, ingénieur chef d'arrondissement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christian LETERME, ingénieur divisionnaire des travaux et Mme Sophie BANETTE, ingénieure des travaux,

— M. Cyrille KERCMAR, ingénieur des services techniques, chef de la division couvertures du boulevard périphérique et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Eric PASSIEUX, ingénieur divisionnaire des travaux et à Mlle Cécile ROUSSEL, ingénieure des travaux,

— M. Philippe CHOUARD, ingénieur des services techniques, chef de la division Nord et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Caroline BOIS, ingénieure des travaux,

— M. Alain BOULANGER, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la division mobilier et à Mme Anne-Sophie CHERMETTE, ingénieure des travaux,

— M. David CRAVE, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section du tramway, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Olivier BONNEFOY, ingénieur des services techniques, adjoint au chef de la section, ainsi que pour les actes 1, 3 à 8 et 10 à Mme Véronique EUDES, ingénieur divisionnaire des travaux, Mme Amandine CHARPENTIER, ingénieure des travaux, MM. Damien DESCHAMPS et Thibaut DELVALLEE, ingénieurs des travaux ;

— Mme Véronique FORNARA, attachée d'administrations parisiennes, chef de la division administrative,

et pour les actes cités en 10 à :

— Mlle Clara QUEMARD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable de la cellule budget, marchés, contrôle de gestion.

#### Service du Patrimoine de Voirie :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à :

— M. Damien BALLAND, ingénieur des services techniques, chef de la mission de contrôle des concessions de distribution d'énergie, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Christophe DECES, attaché d'administrations parisiennes ;

— Mlle Nathalie COMPAGNON, ingénieure des services techniques, chef de la section voirie et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Bernard FARGIER, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section ;

— M. Marc MOLINOS, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la division budgétaire et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Audrey BASILE, ingénieure des travaux ;

— M. Vincent MERIGOU, ingénieur des services techniques, chef de la section de l'éclairage public et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alban COZIGOU, ingénieur des travaux ;

— M. Bernard FARGIER, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la division des permis de construire : « urbanisme et domanialité » et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Bernard BRANCHU, ingénieur divisionnaire des travaux ;

— M. Philippe JAROSSAY, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la division des plans de voirie ;

— M. Jean-Marc FAGET, attaché principal d'administrations parisiennes, chef de la division administrative et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Frédérique ÉVRARD, secrétaire administrative ;

— M. François JOUSSE, ingénieur général des services techniques, chef de la mission doctrine, expertises et contrôle technique et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Michel PERET, ingénieur divisionnaire des travaux ;

— M. Hervé FOUCARD, ingénieur en chef des services techniques, chef du laboratoire d'essais des matériaux et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Eric PONS, ingénieur divisionnaire des travaux ;

— Mme Yveline BELLUT, ingénieure en chef des services techniques, chef du laboratoire des équipements de la rue.

— M. Patrick MARCHETTI, ingénieur chef d'arrondissement, chef du centre de maintenance et d'approvisionnement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Joël DERRIEN, ingénieur divisionnaire des travaux ;

En complément, la signature du Maire de Paris est déléguée à M. Patrick MARCHETTI, ingénieur chef d'arrondissement, chef du centre de maintenance et d'approvisionnement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Joël DERRIEN, ingénieur divisionnaire des travaux, dans les conditions fixées par l'article 5 du présent.

Et pour les actes cités en 10, à :

— M. Antoine SEVAUX, attaché d'administrations parisiennes, chargé du bureau de rédaction du pôle administration générale,

— M. André POISSON, chef de subdivision et Mme Florence GONZALEZ, technicienne supérieure à la division des permis de construire, urbanisme et domanialité.

En complément, la signature du Maire est déléguée à :

— Mlle Nathalie COMPAGNON, ingénieure des services techniques et à M. Bernard FARGIER, ingénieur divisionnaire des travaux pour les autorisations d'occupation du domaine public sous forme de permissions de voirie ;

— M. Bernard FARGIER, ingénieur divisionnaire des travaux et à M. Bernard BRANCHU, ingénieur divisionnaire des travaux, pour les arrêtés d'autorisation de projets des services et des concessionnaires et pour les autorisations d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications sous forme de permissions de voirie.

#### Service des Canaux :

Sauf en ce qui concerne l'acte 2, à :

— M. Claude GAUDIN, ingénieur en chef des services techniques, chef de la circonscription de l'Ourcq touristique, M. François LABROSSE, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la circonscription des Canaux à Grand Gabarit et, sauf en ce qui concerne l'acte 13, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Michel DUCLOS, ingénieur chef d'arrondissement, à Mmes Camille BERAUD, Dominique LANDWERLIN et Mlle Sophie BORDIER, ingénieures des travaux ; en ce qui concerne M. Claude GAUDIN, cette délégation est étendue :

a. à la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public fluvial de la Ville de Paris, à titre précaire et révocable,

b. aux arrêtés de substitution de propriétaires relatifs à des tolérances de servitude,

— M. Michel RICHARD, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la division technique, programmation et marchés et, sauf en ce qui concerne l'acte 13, à MM. Yves SERRE, ingénieur divisionnaire des travaux et Jean-Louis SEEBERGER, ingénieur des travaux.

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à :

— M. Jean-Pierre DUBREUIL, chargé de mission, chargé de la communication et du personnel, et par intérim de la division administrative, cette délégation étant étendue aux envois à la préfecture compétente des procès-verbaux de contraventions de grande voirie et de voie d'eau pour introduction aux tribunaux administratifs compétents.

La signature du Maire de Paris est également déléguée pour les actes 1, 3 et 5, à :

— Mlle Jocelyne CASTEX, ingénieure divisionnaire des travaux, chargée de la mission organisation, méthodes et informatique.

La signature du Maire de Paris est également déléguée pour l'acte 10, à :

— Mme Isabelle COULIER, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision de la gestion du domaine, des autorisations de navigation et du contentieux, cette délégation s'étend aux envois à la préfecture compétente des procès-verbaux de contraventions de grande voirie et de voie d'eau pour introduction aux tribunaux administratifs compétents, et aux arrêtés de substitution de propriétaires relatifs à des tolérances de servitude.

#### Service des Déplacements :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et le 13, à :

— M. Gilles HATTENBERGER, ingénieur en chef des services techniques, chargé de mission ;

— M. Etienne LEBRUN, ingénieur des services techniques, chargé de mission ;

— Mlle Céline LEPAULT, ingénieure des services techniques, chargée de mission ;

— Mme Béatrice RAS, ingénieure des services techniques, chef de la division des affaires générales, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Marie-Françoise TRIJOLET, attachée d'administrations parisiennes ;

— M. Dany TALOC, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section du stationnement sur la voie publique, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Magali CAPPE, ingénieure des services techniques, adjointe au chef de la section du stationnement sur la voie publique ;

— M. Michel LE BARS, ingénieur des services techniques, chef de la section des études et de l'exploitation et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Jean LECONTE,

ingénieur des services techniques, adjoint au chef de la section des études et de l'exploitation ;

— M. Jean François RAUCH, ingénieur des services techniques, chef de la section du stationnement concédé et M. Jean-Pierre GONGUET, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section du stationnement concédé, chargé du contrôle des concessions ;

— M. Jean-Pierre LE LOC'H, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la section de la réglementation et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Yann LE GOFF, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section de la réglementation ;

— M. Gérard BRIET, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la mission sécurité et circulation du tramway.

En complément, la signature du Maire de Paris est déléguée à M. Jean François RAUCH, chef de la section du stationnement concédé, et à M. Jean-Pierre GONGUET, pour les états de recouvrement des frais de contrôle et de publicité liés aux opérations de renouvellement des concessions de parc de stationnement et pour les états de recouvrement des redevances et des frais de contrôle d'exploitation dus par les concessionnaires des parcs de stationnement de la Ville de Paris, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mlle Anne Sophie JAMET, ingénieure des travaux, M. Aymeric DE VALON, ingénieur des travaux, et MM. Alain MULA et Jean-Michel GOUTAGNY, chefs de subdivision.

En complément, délégation de signature est donnée à M. Dany TALOC, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section du stationnement sur la voie publique, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Magali CAPPE, ingénieure des services techniques, adjointe au chef de la section du stationnement sur la voie publique, pour les bordereaux de justification des dépenses en régie et pièces annexes.

#### Inspection générale des carrières :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à :

— Mme Caroline HAAS, ingénieure des services techniques, chef de la division études et travaux,

— Mme Anne-Marie LEPARMENTIER, agent technique contractuel de catégorie II, chef de la division inspection, cartographie, recherches et études, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Bernard HENRY, ingénieur divisionnaire des travaux, son adjoint.

En complément, la signature du Maire de Paris est déléguée à M. Gérard BARGE, ingénieur des services techniques, chef de la division technique réglementaire, secrétaire général, pour les avis techniques sur les demandes de permis de construire dans les zones sous-minées par d'anciennes carrières et dans les zones de recherche de poches de dissolution du gypse antélu-dien.

Art. 5. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent :

1. dans la mesure où ils relèvent des attributions de leur service et dans les conditions fixées par le directeur de la voirie et des déplacements :

— pour les arrêtés, actes et décisions faisant l'objet des 1 et 3 à 13 cités à l'article 4 ci-dessus,

— pour les autorisations de travaux et d'emprises temporaires sur le domaine public de la Ville de Paris et les arrêtés temporaires de réglementation de la circulation et du stationnement qui s'y rapportent,

— pour les arrêtés temporaires de réglementation de la circulation et du stationnement qui visent à réserver à certaines heures l'accès de certaines voies ou certaines portions de voies à certaines catégories de véhicules,

2. pour les arrêtés autorisant l'établissement et l'entretien des appareils d'éclairage public ou de signalisation sur les murs de façade donnant sur la voie publique, en application de l'article L. 171-8 du Code de la voirie routière,

— M. Christophe DALLOZ, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section des tunnels, des berges et du périphérique et, en cas d'absence ou d'empêchement

et sauf pour l'acte 13 à M. Louis Marie DUPRESSOIR, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section, et à Mme Annie LACROIX, ingénieure divisionnaire des travaux ;

— Mme Bénédicte PÉRENNÈS, ingénieure en chef des services techniques, chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale de Voirie et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à M. Didier LANDREVIE, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section ;

— M. Bernard LEGUAY, ingénieur en chef des services techniques, chef de la 2<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à M. Dominique MAULON, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section ;

— M. Daniel LE DOUR, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la 3<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à Mme Florence LATOURNERIE, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de section ;

— M. Daniel DECANT, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la 4<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie, et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à Mme Fabienne GASECKI, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de section ainsi qu'à Mme Karine BONNEFOY, ingénieure divisionnaire des travaux ;

— M. Xavier JANC, ingénieur des services techniques, chef de la 5<sup>e</sup> section territoriale et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à Mme Florence REBRION, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de section ;

— M. Olivier CHRÉTIEN, ingénieur des services techniques, chef de la 6<sup>e</sup> section territoriale et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à Mme Florence FARGIER, ingénieure divisionnaire des travaux, ainsi qu'à Mme Danielle MORCLETTE, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale ;

— M. Eric LANNON, ingénieur en chef des services techniques, chef de la 7<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à Mme Josette VIEILLE, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de section ;

— M. Emmanuel MARTIN, ingénieur des services techniques, chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie et sauf pour l'acte 13, à M. Philippe LE MARQUAND, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de section ;

— Estelle AMOUYAL, ingénieure des services techniques, chef de la section de la Seine et des ouvrages d'arts, et en cas d'absence ou d'empêchement, et sauf pour l'acte 13, à M. Pierre REBRION, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section ;

sauf pour l'acte 13,

— à M. Eric VEILLARD, chargé de mission à la section du tramway du service des aménagements et des grands projets.

Art. 6. — Pour les arrêtés, actes et décisions faisant l'objet des 1, 3, 4, 8, 10, 11 et 12 cités à l'article 4 ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Section Territoriale de Voirie et de son adjoint (ou intérimaire), délégation de signature du Maire de Paris, est donnée aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— Mme Karine DELAVIE-BLANCHON, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la section des tunnels et des berges et du périphérique ;

— Mme Arlette FORGUES, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale de Voirie ;

— Mme Patricia BOUCHE, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 2<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie ;

— Mlle Carine LAISNEY, secrétaire administrative, assurant l'intérim du chef de la subdivision d'administration générale de la 3<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie ;

— M. Brice DUBOIS, attaché d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 4<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie ;

— Mme Marie-Antoinette PAUL, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 5<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie ;

— Mme Danielle MORCLETTE, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 6<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie ;

— Mme Emeline RENARD, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 7<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie ;

— M. Vincent NATUREL, attaché d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie.

Art. 7. — La signature du Maire de Paris est déléguée pour les décisions suivantes :

a. autorisations de travaux et d'emprises temporaires sur le domaine public de la Ville de Paris, si des modifications ne sont pas prévues dans les courants de circulation et sur leur territoire de compétence, dans les conditions fixées par le directeur de la voirie et des déplacements ;

b. certification du service fait pour les décomptes des marchés et pour les factures d'entrepreneurs et de fournisseurs,

aux fonctionnaires et agents dont les noms suivent :

Section des tunnels, des berges et du périphérique :

— Mme Annie LACROIX, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la division gestion technique, responsable de la subdivision chaussées et domaines ;

— M. Frantz CHELAMIE, ingénieur des travaux, responsable de la subdivision équipements ;

— M. Louis-Marie DUPRESSOIR, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de section, chef de la division gestion de la circulation, responsable de la subdivision procédures et méthodes ;

— Mme Lorna-Carole FARRE, ingénieure des travaux, responsable de la subdivision de la surveillance du trafic et des équipements ;

#### Sections Territoriales de Voirie :

##### 1<sup>re</sup> Section Territoriale de Voirie :

— M. Jean CASABIANCA, ingénieur des travaux, chef de la subdivision des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements, et M. Eric MAILLEBUAU, technicien supérieur principal et Mlle Angélique LEGRAND, technicienne supérieure, pour le seul a ;

— M. Marc BRET, ingénieur des travaux, chef de la subdivision des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements, Mme Diana FAMBART, technicienne supérieure principale et Mlle Nathalia BERNIAC, technicienne supérieure, pour le seul a ;

— Mlle Christine PAILLER, ingénieure des travaux, chef de la subdivision du 9<sup>e</sup> arrondissement et M. Pascal ANCEAUX, technicien supérieur principal, pour le seul a ;

— M. Laurent CIARAFONI, ingénieur des travaux, chef de la subdivision projets ;

##### 2<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie :

— M. Patrick ALBERT, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 5<sup>e</sup> arrondissement, et Mme Katarzyna BAIGTS, technicienne supérieure, pour le seul a ;

— M. Bastien THOMAS, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 6<sup>e</sup> arrondissement, et M. William CROSNIER, technicien supérieur, pour le seul a ;

— Mme Hélène ERLICHMAN, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 14<sup>e</sup> arrondissement, et MM. Pierre MAURY, technicien supérieur en chef et Philippe DELVILLE, technicien supérieur principal, pour le seul a ;

— Mlle Catherine DEBAIN, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la subdivision projets ;



3<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie :

— M. Michel BOUILLOT, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 7<sup>e</sup> arrondissement, et M. Stéphane PEETERS, technicien supérieur, pour le seul a ;

— Mme Annie FOURNET, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 15<sup>e</sup> arrondissement, et MM. Christophe HINDERCHIETTE et Didier CARRIERE, techniciens supérieurs, pour le seul a ;

— Mme Eve BRUNELLE, ingénieure des travaux, chef de la subdivision projets ;

4<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie :

— Mme Fabienne GASECKI, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 16<sup>e</sup> arrondissement, et M. Thomas GASNIER, technicien supérieur, pour le seul a ;

— Mme Karine BONNEFOY, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la subdivision projets ;

5<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie :

— M. Jean-Jacques ERLICHMAN, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 8<sup>e</sup> arrondissement, M. Agbon Mathieu ASSI, technicien supérieur, pour le seul a ;

— M. Patrick MEERT, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 17<sup>e</sup> arrondissement, et MM. Kim-Lai BUI et Laurent PINGRIEUX, techniciens supérieurs en chef, pour le seul a ;

— M. Stéphane LAGRANGE, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 18<sup>e</sup> arrondissement, et M. Frédéric CONORT et Mme Françoise COLOMBO, techniciens supérieurs, pour le seul a ;

— M. Jérôme ALBOUY, ingénieur des travaux, chef de la subdivision projets ;

6<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie :

— M. Eugène BRUNEAU LATOUCHE, technicien supérieur chef de subdivision, chef de la subdivision du 10<sup>e</sup> arrondissement, et Mme Dominique MONNET, technicienne supérieure en chef, pour le seul a ;

— Mme Justine PRIOUZEAU, ingénieure des travaux, chef de la subdivision du 19<sup>e</sup> arrondissement, et M. Jean SANTOLOCI, technicien supérieur en chef, pour le seul a ;

— Mme Florence FARGIER, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la subdivision projets ;

7<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie :

— M. Alain DESGROUX, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 20<sup>e</sup> arrondissement, et MM. Dominique GASTELLIER et Nicolas BAUDON, techniciens supérieurs principaux, pour le seul a ;

— M. Jean-François BERGEAL, ingénieur des travaux, chef de la division du 11<sup>e</sup> arrondissement, M. Hubert MOISY, technicien supérieur en chef et M. Gilles GAUTHIER, technicien supérieur, subdivision du 11<sup>e</sup> arrondissement, pour le seul a ;

— Mme Yasmina CHANNAOUI, ingénieure des travaux, chef de la subdivision ;

8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie :

— M. Hervé BIRAUD, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 12<sup>e</sup> arrondissement et Mmes Jocelyne GOGIBUS, technicienne supérieure en chef et Florence YUNG, technicienne supérieure principal, pour le seul a ;

— M. Bernard VERBEKE, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 13<sup>e</sup> arrondissement, et M. Jacques CANTHELOU, technicien supérieur en chef et Mme Anne GOGIEN, technicien supérieur, pour le seul a ;

— M. Eric MULHEN, ingénieur des travaux, chef de la subdivision projets.

Service du Patrimoine de Voirie :Section de la Seine et des ouvrages d'art :

— M. Pierre REBRION, ingénieur divisionnaire des travaux, chargé de la subdivision des ouvrages d'art intra muros ;

— M. Ambroise DUFAYET, ingénieur des travaux, chargé de la subdivision des ouvrages « Seine » ;

— Mme Marie-Claire TARRISSE, ingénieure des travaux, chargée de la subdivision des ouvrages d'art du boulevard périphérique ;

— M. Raymond DEL PERUGIA, ingénieur des travaux ; chargé de la mission Seine.

Art. 8. — La signature du Maire de Paris est également déléguée pour les certifications du service fait en ce qui concerne les décomptes des marchés et les factures d'entrepreneurs et de fournisseurs, dans la mesure où ils se rapportent aux attributions de leur service, aux fonctionnaires et agents dont les noms suivent :

Missions rattachées au directeur :Mission organisation :

— Mme Annie CHAUSSOY, ingénieure chef d'arrondissement ;

Mission informatique :

— M. Jean-Pierre AMADIEU, ingénieur divisionnaire des travaux et MM. Stéphane LEFORT et Christian LECLERC, chargés de mission ;

Service des aménagements et des grands projets :Agence des études architecturales et techniques :

— MM. Paul GERMAIN, architecte voyer général, Bernard NOUGARET, Jean-Pierre DEGOIX et M. Benjamin LEMASSON, architectes voyers en chef, Mme Dominique LARROUY-ESTEVENS, architectes voyers 1<sup>re</sup> classe, MM. Serge BROUTY et Guillaume RIMLINGER, ingénieurs divisionnaires des travaux, M. Olivier BARRIÈRE, ingénieur des travaux.

Service du Patrimoine de Voirie :Mission prospective et logistique :

— M. Jean-Luc BOEGLIN, chargé de mission cadre supérieur ;

— M. Laurent WEICKMAN, technicien supérieur ;

Section de l'éclairage public :

— M. Alban COZIGOU, ingénieur des travaux ;

Mission doctrine, expertises et contrôle technique :

— M. Michel PERET, ingénieur divisionnaire des travaux, Mme Delphine TABOURIECHE-COUSIN, ingénieur des travaux ;

Centre de maintenance et d'approvisionnement :

— M. Patrick FOREST, ingénieur des travaux ;

Section Voirie :

— M. Aurélien ROUX et M. Emmanuel BERTHELOT, ingénieurs des travaux ;

Laboratoire d'essais des matériaux :

— MM. Ronald CHARVET et Kévin IBTATEN, ingénieurs hydrologues ;

Laboratoire des équipements de la rue :

— M. Olivier DELACHENAL, ingénieur divisionnaire des travaux, M. Pierre LEROY, ingénieur divisionnaire des travaux, Mme Liliane NIEL, ingénieure divisionnaire des travaux et M. Howimin HO-TAM-FOU, technicien supérieur en chef ;

Service des Déplacements :— Section des études et de l'exploitation :

Mmes Christiane PETIT, Sylviane REBRION et Tania NGUYEN KIM MAI, ingénieures divisionnaires des travaux, MM. Didier GAY, Patrick CHAULIAC et Frédéric OBOIS, ingénieurs divisionnaires des travaux, Mmes Colette PETIT, Valérie MILON, Corinne DROUET et Isabelle GENESTINE, ingénieures des travaux et M. Gérard DELTHIL, agent technique contractuel de catégorie II ;

— Section du stationnement sur la voie publique :

MM. Patrick MARTIN et Jérôme VEDEL, ingénieurs divisionnaires des travaux, M. Alain SEVEN, ingénieur des travaux, M. Eric FOUACE, attaché d'administrations parisiennes, Mme Adeline NIEL, technicienne supérieure ;

— Section du stationnement concédé :

M. Laurent CORDONNIER, chargé de mission, Mme Anne Sophie JAMET et M. Aymeric DE VALON, ingénieurs des travaux ; MM. Alain MULA et Jean-Michel GOUTAGNY, chefs de subdivision ;

Inspection générale des carrières :

M. Michel LAROCHE et M. Emmanuel HERROU, ingénieurs divisionnaires des travaux et à Mme Marina CERNO- RAUCH, Mlle Nadine DEFRAANCE et M. Denis LANDAIS, ingénieurs des travaux.

La signature du Maire de Paris est également déléguée à M. Jean-René ARNAL, ingénieur des travaux et M. Michel DEMAY, chef de subdivision, pour les avis techniques sur les demandes de permis de construire dans les zones sous-minées par d'anciennes carrières et dans les zones de recherche de poches de dissolution du gypse antéludien.

Art. 9. — La signature du Maire de Paris est également déléguée à la sous-direction de l'administration générale, à :

— M. Marc ZAWADZKI, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du service des ressources humaines, chef du bureau de la prévision et de la formation, et à Mme Sophie LACHASSE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau de la gestion des personnels pour les arrêtés, actes et décisions désignés ci-après, se rapportant aux personnels des catégories C, B, et A, à l'exception des administrateurs, ingénieurs des services techniques et architectes voyers :

1. arrêtés d'attribution de la prime d'installation ;
2. arrêtés de titularisation ;
3. décisions de congés de maladie ordinaire, de maternité ou de paternité, d'adoption, postnatal et parental ;
4. arrêtés de mise en disponibilité sans rémunération et de congé sans traitement ;
5. décisions de suspension de traitement pour absence non autorisée ;
6. arrêtés plaçant les agents en position « sous les drapeaux » et les autorisant à accomplir des périodes d'instruction militaire obligatoires ou volontaires ;
7. décisions accordant le régime de cessation progressive d'activité ;
8. décisions de mutation interne ;
9. décisions portant attribution d'indemnité de fonction du personnel ouvrier appelé à remplir momentanément les fonctions d'un emploi mieux rétribué ;
10. arrêtés d'autorisation de travail à temps partiel ;
11. arrêtés d'avancement automatique d'échelon ;
12. arrêtés d'assermentation des personnels ;
13. arrêtés de gestion des logements de fonction ;
14. arrêtés relatifs à l'indemnisation chômage des agents non titulaires ;
15. arrêtés portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire ;
16. arrêtés de validation des services accomplis en qualité de non titulaire.

— M. Jean-Claude PELLERIN, ingénieur divisionnaire des travaux, chef du bureau des moyens généraux, pour procéder à la mise en réforme des matériels achetés par la Direction de la Voirie et des Déplacements et figurant à son inventaire.

— En complément, la signature du Maire de Paris est également déléguée à M. Olivier GALIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des affaires juridiques, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. David SUBRA, attaché d'administrations parisiennes, adjoint au chef du bureau, en vue d'accomplir tous actes relatifs aux demandes d'indemnisation amiable.

Art. 10. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— M. François ROGGHE, directeur adjoint, président de la commission des marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Bernard JAMES, ingénieur général, chef de la mission coordination technique,

— M. Michel PISTIAUX, ingénieur chef d'arrondissement, chef du bureau programmation, budget et marchés, membre permanent de la commission des marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Catherine POIRIER, adjointe du chef du bureau et Mlle Sylvie FOURIER, attachée d'administrations parisiennes,

— M. Olivier GALIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des affaires juridiques, membre permanent de la commission des marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David SUBRA, attaché d'administrations parisiennes, adjoint du chef du bureau,

à effet de signer les procès-verbaux qu'ils établissent dans le cadre de la commission des marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Art. 11. — L'arrêté du 30 juillet 2007 portant délégation de signature du Maire de Paris est abrogé.

Art. 12. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 13. — Ampliation du présent arrêté sera adressée aux :

- Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- Secrétaire Général de la Ville de Paris,
- Receveur Général des Finances,
- Directeur des Ressources Humaines,
- Directeur de la Voirie et des Déplacements.

Fait à Paris, le 26 novembre 2007

Bertrand DELANOË

### **Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens). — Modificatif.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2001 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux Directeurs et Chefs de services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 portant réforme des structures générales de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté de structure de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens en date du 31 janvier 2006 ;

Vu l'arrêté en date du 30 mars 2006 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris à des agents placés sous l'autorité de M. Claude GIRAULT, Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens ;

Vu le contrat d'engagement en date du 22 janvier 2007 nommant Mme Danielle APOCALE, Directrice de la Maison des Associations du 11<sup>e</sup> arrondissement, à compter du 1<sup>er</sup> février 2007 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 4 de l'arrêté du 30 mars 2006 est modifié comme suit :

« 1) — Bureau de la vie associative :

*Ajouter :*

Mme Danielle APOCALE, chargée de mission cadre supérieur, Directrice de la Maison des Associations du 11<sup>e</sup> arrondissement :

— votes aux assemblées générales de copropriété ou d'associations syndicales de propriétaires de l'immeuble sis 8, rue du Général Renault, à Paris (11<sup>e</sup>), dans le cadre de la représentation de la Ville de Paris et les actes y afférents. »

*Le reste sans changement.*

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.

Fait à Paris, le 27 novembre 2007

Bertrand DELANOË

**Fixation de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour la restructuration de l'ensemble de la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, 8, rue de la Banque, à Paris 2<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des marchés publics, et notamment ses articles 22, 25, et 74 III ;

Vu l'arrêté en date du 25 avril 2001 donnant délégation de pouvoir à Mme Mireille FLAM pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2001 chargeant Mme Mireille FLAM, Adjointe au Maire, de toutes les questions relatives aux sociétés d'économie mixte et aux marchés publics, modifié par l'arrêté du 28 février 2002 ;

Arrête :

Article premier. — La composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour la restructuration de l'ensemble de la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, 8, rue de la Banque, à Paris (75002), est fixée dans les conditions suivantes :

— les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris,

— au titre des maîtres d'œuvre, trois architectes :

- M. Stéphane BIGONI,

- M. Jean-Luc CALLIGARO,

- M. Jean-Jacques RAYNAUD.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 novembre 2007

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjointe au Maire  
chargée des Sociétés d'Economie Mixte  
et des Marchés Publics*

Mireille FLAM

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-179 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Lecourbe, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre de travaux de voirie rue Lecourbe, à Paris 15<sup>e</sup>, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui se dérouleront jusqu'au 21 décembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15<sup>e</sup> arrondissement :

— Lecourbe (rue) : au droit des n° 305 et n° 311.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'à la fin des travaux prévue le 21 décembre 2007 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 novembre 2007

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,  
Chef de la 3<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2007-047 instaurant, à titre provisoire, un double sens de circulation, rue Ordener, à Paris 18<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2006-221 du 14 décembre 2006 instaurant un sens unique de circulation dans plusieurs voies du 18<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que la réalisation d'importants chantiers de construction rue des Poissonniers nécessite la mise à double sens, à titre provisoire, de la rue Ordener, à Paris 18<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que ces travaux s'échelonnent à partir du 28 novembre 2007 et pour une durée de 18 mois ;

Arrête :

Article premier. — Un double sens de circulation provisoire, à partir du 28 novembre 2007 pour une durée de 18 mois est établi à Paris 18<sup>e</sup> arrondissement :

— Ordener (rue), entre la rue de la Chapelle et le boulevard Barbès.

Art. 2. — L'article premier pour ce qui concerne la rue Ordener et les articles 3 et 4 de l'arrêté municipal du 14 décembre 2006 susvisé sont suspendus à partir du 28 novembre 2007 pour une durée de 18 mois.

Art. 3. — Un couloir bus provisoire est instauré côté pair de la rue Ordener depuis la rue de la Chapelle vers et jusqu'au boulevard Barbès pour une durée de 18 mois.

Art. 4. — Les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 novembre 2007

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 5<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Xavier JANC

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-163 abrogeant l'arrêté municipal n° 2003-00165 du 31 décembre 2003 réglementant la circulation et le stationnement dans deux voies du 15<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2213-1 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-8 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2003-00165 du 31 décembre 2003 réglementant la circulation et le stationnement dans deux voies du 15<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que les travaux d'implantation du tramway des Maréchaux Sud mentionnés dans l'arrêté municipal 2003-00165 sont terminés et que les dispositions provisoires n'ont plus de raisons de perdurer, il convient en conséquence d'abroger cet arrêté ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal n° 2003-00165 du 31 décembre 2003 réglementant la circulation et le stationnement dans deux voies du 15<sup>e</sup> arrondissement est abrogé.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 novembre 2007

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Maire  
chargé des Transports, de la Circulation,  
du Stationnement et de la Voirie*

Denis BAUPIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-154 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans la rue Tiron, à Paris 4<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25, R. 413-1 et 413-14 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 95-11310 du 21 août 1995 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans certaines voies parisiennes ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public et notamment celles des élèves fréquentant les groupes scolaires du secteur, en procédant à la limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h dans la rue Tiron, à Paris 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 21 août 1995, limitant la vitesse à 30 km/h dans certaines voies parisiennes, est complété comme suit :

4<sup>e</sup> arrondissement :

— rue Tiron.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 novembre 2007

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Maire  
chargé des Transports, de la Circulation,  
du Stationnement et de la Voirie*

Denis BAUPIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-156 limitant la vitesse des véhicules à 15 km/h dans deux voies du 4<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2213-1 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 95-11368 du 31 août 1995, limitant à Paris la vitesse des véhicules à 15 km/h ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public par la limitation de la vitesse des véhicules à 15 km/h dans la rue Charlemagne, entre la rue du Fauconnier et la rue Saint Paul, à Paris 4<sup>e</sup> arrondissement, dans le cadre de la sécurisation du cheminement des collégiens et lycéens dont les établissements sont situés sur ce tronçon ;

Considérant qu'il convient de sécuriser le cheminement des futurs utilisateurs du pôle d'animation réservé au jeune public dans la rue Simon Le Franc, à Paris 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 31 août 1995, limitant la vitesse à 15 km/h dans certaines voies parisiennes, est complété comme suit :

4<sup>e</sup> arrondissement :

- rue Charlemagne : depuis la rue du Fauconnier vers et jusqu'à la rue Saint Paul ;
- rue Simon Le Franc.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 novembre 2007

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Maire*  
*chargé des Transports, de la Circulation,*  
*du Stationnement et de la Voirie*

Denis BAUPIN

**Direction des Ressources Humaines. — Abrogation de l'arrêté portant ouverture des concours pour l'accès au corps des personnels de maîtrise de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance industrielle.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du

26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires d'admission pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 86 des 22 et 23 septembre 2003 fixant la nature et le programme des épreuves des concours pour l'accès au corps des personnels de maîtrise de la Commune de Paris — grade agent de maîtrise — dans la spécialité maintenance industrielle ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2007 portant ouverture d'un concours externe et d'un concours interne (F/H) pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris dans la branche d'activité maintenance industrielle à partir du 14 avril 2008 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 8 novembre 2007 portant ouverture pour 4 postes du concours pour l'accès au corps des personnels de maîtrise de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance industrielle à partir du 14 avril 2008 à Paris ou en proche banlieue, est abrogé.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 novembre 2007

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Directeur Adjoint*  
*chargé de la Sous-Direction du Développement*  
*des Ressources Humaines*

Philippe SANSON

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve d'entretien avec la Commission pour le recrutement sans concours de 60 adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage de 2<sup>e</sup> classe de la Ville de Paris — spécialité magasinier des bibliothèques — ouvert à partir du 31 août 2007.**

- 1 — Mlle ABOUJDID Sarah
- 2 — M. ADAM Stéphane
- 3 — Mme AMALRIC Judith
- 4 — Mme ANDRIAMBELOMASINA Tania
- 5 — Mme ARRIGHI BUDIN Patricia Sabine
- 6 — Mme ASSOUMANI Colette
- 7 — Mlle AUBRY Florence
- 8 — M. AUTIN Alain
- 9 — Mlle AUZILLON Julie
- 10 — M. AVDJIAN Christophe

- 11 — Mme AYAD Georgette  
12 — Mme BAHOUS Lala  
13 — Mme BAJART Catherine  
14 — M. BARBEREUX Clément  
15 — Mme BARTHELEMY Cécile  
16 — M. BATHILY Souleymane  
17 — Mlle BEAUGEOIS Emeline  
18 — Mme BELLAICHE Corinne  
19 — Mlle BERAL Sophie  
20 — Mme BERGE Régine  
21 — Mme BEZON Nathalie  
22 — Mme BICHON Claude  
23 — Mlle BILLET Maude  
24 — M. BOCQUET Sylvain  
25 — M. BOUCHER Mehdi  
26 — Mlle BOULET Emilie  
27 — M. BOUTIN Marc  
28 — Mlle BRESSON Agathe  
29 — M. BREWEE Christophe  
30 — Mme BRICE Lada Sagoundala  
31 — Mme BRUNET Cécile  
32 — Mme BULOT Cécile  
33 — Mlle CARPENTIER Laurence  
34 — Mlle CHARLON Dominique  
35 — Mme CONCHE Sylvie  
36 — M. COTTEN Stéphane  
37 — Mlle COUVERT Sonia  
38 — Mlle CREAC'H Fanny  
39 — M. DARRAS Alain  
40 — Mlle DAVIDSON Clémence  
41 — Mme DE ROSIERE Alice-Anne  
42 — Mlle DE SOUSA Hélène  
43 — Mme DEHARO Nathalie  
44 — M. DEMBELE Makamba  
45 — Mlle DEROIN Lorraine  
46 — Mlle DEVOUCHE Stéphanie  
47 — Mlle DEYCARD Marie-Claire  
48 — Mme DHEILLY Annabel  
49 — M. DUPAS Julien  
50 — M. ESCHYLLE Frédéric  
51 — M. FAIVRE Pascal  
52 — Mlle FAKRIKIAN Nadia  
53 — Mme FOUQUE Françoise  
54 — M. GAGNON Pierre Marc  
55 — M. GALICY Adrien Valentin  
56 — M. GALLEGO José  
57 — Mlle GARCON GORON Mélanie  
58 — Mlle GILES Dominique  
59 — Mme GRECOURT Alexandra  
60 — M. GRUET Guillaume  
61 — M. GUICHARD Stéphane  
62 — M. GUIDASCI Norbert  
63 — Mlle GUTFRIND Isabelle  
64 — Mme HANSMA Marie-Christine  
65 — Mme HAVEL Laureline  
66 — Mlle HEPP Sylvie  
67 — Mlle HODIESNE Patricia  
68 — Mme HURE Perrine  
69 — M. JASPARD Sébastien  
70 — M. JOUBERT Christophe  
71 — Mme JOURNEAUX Fanny  
72 — Mme KARALOU Sophia  
73 — M. KARAMOKO Moussa  
74 — Mlle KASSIMO Jennifer  
75 — Mlle KATHONA MUTANDA Léa  
76 — Mme KIRMSEY Christiane  
77 — M. KREUTZER Jean-Sébastien  
78 — Mme KRZYZANIAK Gaelle  
79 — M. LAFAY SOREL Fabrice  
80 — M. LAFHAL Rachid  
81 — Mme LE CARQUET Amélie  
82 — M. LE DENMAT Guillaume  
83 — M. LE QUERE Georges  
84 — M. LECHEVALIER Philippe  
85 — Mlle LECURIEUX Virginie  
86 — Mme LEJEUNE Emmanuelle  
87 — M. LEWANDOWSKI Ladislav  
88 — M. LIOTARD VOGT Jean Pierre  
89 — M. LOI Mattéo  
90 — M. MARINE Charles Michel  
91 — Mme MARTIN Nathalie  
92 — Mlle MARTIN Gaëlle  
93 — Mlle MARTINEZ Laure  
94 — M. MARTINEZ Georges  
95 — Mme MATOS Solange  
96 — M. MAUBRE Marc  
97 — Mme MAUNOURY Carmen  
98 — Mme MELLET Laure  
99 — Mlle MENTEC Morgane  
100 — M. MERME Vincent  
101 — Mlle MORA Christine  
102 — Mlle NAJI Somiya  
103 — Mlle NESTOLA Irina  
104 — Mme NILSSON DELABOUDINIÈRE Léa  
105 — Mlle NODOT Déborah  
106 — Mme OCLOO Ama  
107 — Mme PALAORO Frédérique  
108 — M. PELLEGRINI Ludovic  
109 — Mlle PETIT Elisabeth  
110 — Mme PEYRICHOU Isabelle  
111 — Mlle PHARISIEN Dominique  
112 — Mme PIERROT Mélanie  
113 — Mlle PLOTON Christel  
114 — Mme PODEVIGNE Mireille  
115 — Mme POLTON Elise  
116 — M. PONCET Damien  
117 — M. PRIGNOT Mikaël  
118 — Mme RAKOTONARIVO La Joséphine  
119 — Mlle RASNEUR Jade  
120 — Mme RASPIENGEAS Corinne

- 121 — Mlle REBOUL Carole
- 122 — Mme REIS Hortense
- 123 — Mlle RENON Stéphanie
- 124 — M. RIVOL Augustin
- 125 — M. ROHM Edward
- 126 — Mme SAINT-SARDOS Judith
- 127 — Mme SILVESTRE Sandrine
- 128 — Mme SOGNO MAZO Dominique
- 129 — Mlle SUNA Seyni
- 130 — M. SZEGEDI Eric
- 131 — Mme TAHRI Kheira
- 132 — Mme TANDE Armande
- 133 — Mme TARI Cécile
- 134 — Mlle TAUBIN Clarisse
- 135 — Mlle THOMASSE Amélie
- 136 — Mme TOULA Houria
- 137 — M. TRAN QUANG Didier
- 138 — Mlle VANTELON Lionel
- 139 — M. VARENNE Marie France
- 140 — Mme VIDAL Véronique
- 141 — M. VILATTE Cédric
- 142 — M. VILLENEUVE Hervé
- 143 — Mme VINCO Leda
- 144 — Mlle VINSON Sozic
- 145 — Mlle WEZEMAEL Stéphanie
- 146 — M. WUNSCH Martin
- 147 — M. YAHIAOUI Kamel
- 148 — Mme YOUSOUF Sitina
- 149 — M. ZALEWSKI Julien
- 150 — Mme ZINSOU Hortense.

Arrête la présente liste à 150 (cent cinquante) noms.

Fait à Paris, le 21 novembre 2007

*Le Président de la Commission  
de Recrutement*

Jean MALLET

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris ouvert à partir du 3 septembre 2007 pour 10 postes.**

- 1 — Mlle BALTA Josie
- 2 — M. BARBAGALLO Joffrey
- 3 — M. BASILE François
- 4 — M. BESOLI Nicolas
- 5 — M. BIROT François
- 6 — M. BONNET Sylvain
- 7 — Mlle BOUDAILLE Odile
- 8 — M. BRIATTE Sébastien
- 9 — Mlle CHAILLEUX Anne
- 10 — M. CHOLLET Olivier
- 11 — M. DELHORBE Julien
- 12 — Mlle DOVIN Fabienne
- 13 — Mlle DUCOS Stéphanie
- 14 — M. DURIEU Raphael
- 15 — M. ELOIDIN Thierry
- 16 — M. FOURNIER Sébastien

- 17 — Mlle FREDEFON Anne
- 18 — Mme GARGAUD-ZANINI Murielle
- 19 — M. GRUSSE DAGNEAUX Eric
- 20 — Mlle HASLE Florence
- 21 — M. HENRY Paul
- 22 — M. JEANNE Vincent
- 23 — Mlle JOINVILLE Michèle
- 24 — M. LAFONT Jean François
- 25 — M. LASLA Mohamed
- 26 — Mme LE GUEVEL Annie
- 27 — M. LECOMTE Rémi
- 28 — Mlle MALANDA Ursule
- 29 — Mlle MALTHE Cécile
- 30 — Mlle MOREEL Chrystel
- 31 — Mme PAVILLET CHEUSEL-CHEUSEL Marie Pierre
- 32 — M. PERIN Serge
- 33 — M. PERROT Vincent
- 34 — M. PEUREY Hugues
- 35 — Mme QUINTIN Myriam
- 36 — Mlle REYNES Hélène
- 37 — M. SAKO Ousmane
- 38 — Mlle SAVY Marie Hélène
- 39 — M. SCHNEIDER Alain
- 40 — Mlle SNITER Christel
- 41 — M. THIEBAUT Stéphane
- 42 — M. VERGNES Pierre
- 43 — M. WARTHMANN Franck.

Arrête la présente liste à 43 (quarante-trois) noms.

Fait à Paris, le 23 novembre 2007

*La Présidente du Jury*

Anne-Marie CAMGUILHEM

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris ouvert à partir du 3 septembre 2007 pour 10 postes.**

- 1 — M. ADRAOUI Mohamed Ali
- 2 — M. ALLAIN Jérémie
- 3 — M. ARANY Gabor
- 4 — M. ATTAMAN Pierre
- 5 — M. AUBREE Christian
- 6 — Mlle BALU Danielle
- 7 — M. BAUDOT Pierre Yves
- 8 — Mlle BOURDON Amélie
- 9 — M. BRAUN ARDUZ AITKEN-BRAUN Romain
- 10 — Mlle BRUNNER Joséphine
- 11 — M. CHAUAUDRA Gabriel
- 12 — M. CHEVAILLIER Luc
- 13 — Mlle DARGOS Alice
- 14 — M. DE CALAN-DE LA LANDE DE CALAN Benoît
- 15 — M. DE MONS Jean Gabriel
- 16 — M. DESFONTAINES Nicolas
- 17 — M. DOLE Grégory
- 18 — M. DOS REIS Robin
- 19 — Mlle FONTAINE Anaïs
- 20 — Mme FOUQUET Perrine
- 21 — M. GANDOLFI Gregory
- 22 — Mlle HENRY Audrey
- 23 — Mlle JARDIN Estelle

- 24 — M. JOFFRIN Jean Pierre  
 25 — M. KEIME Julien  
 26 — Mlle LAINE Géraldine  
 27 — M. LE BIAVANT Benjamin  
 28 — M. LEBARON Richard  
 29 — M. LEGER Clément  
 30 — M. LEGER Willy  
 31 — Mlle LETORT Amélie  
 32 — M. MANO Vincent  
 33 — M. MAYER Emmanuel  
 34 — Mme MAYEUR CARPENTIER-MAYEUR Coralie  
 35 — M. MAZAUD Lorris  
 36 — Mlle MONGENIE Sandra  
 37 — M. PACITTO Grégory  
 38 — M. PERRIN Rémi  
 39 — M. PONCEYRI Jérôme  
 40 — Mlle QUIVY Anne Gaëlle  
 41 — Mlle RAMSEYER Emilie  
 42 — Mlle REBOUL Anne  
 43 — M. ROURE ATGER Thierry  
 44 — Mlle ROUSSET Emilie  
 45 — M. SACHER Fabrice  
 46 — M. SICARD Jean François  
 47 — M. SILVERSTON Benjamin  
 48 — Mlle TAVERNIER Lucile  
 49 — Mlle THIEBAUT Juliette  
 50 — Mlle TRINSON Julia  
 51 — Mme WUHL EBGUY-WUHL Leila.

Arrête la présente liste à 51 (cinquante et un) noms.

Fait à Paris, le 23 novembre 2007

*La Présidente du Jury*

Anne-Marie CAMGUILHEM

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'inspecteur-chef de sécurité de 2<sup>e</sup> classe — Année 2007**

- M. Philippe JOFFRE  
 M. Abdoukarim COULIBALY  
 M. Brice CARPENTIER  
 M. Thierry PARIS  
 M. David GEOFFROY  
 M. Laurent GOURSAUD  
 M. Didier LALUCQ  
 M. Aguibou DIALLO  
 M. Eric LAPSZYNSKI  
 M. Marc BURGAUD  
 M. Stéphane VANNIER  
 M. Moussa SOUMARE.

Liste arrêtée à 12 (douze) noms.

Fait à Paris, le 26 novembre 2007

Pour le Maire de Paris  
 et par délégation,  
*Le Sous-Directeur  
 des Emplois et des Carrières*

Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'inspecteur-chef de sécurité de 1<sup>er</sup> classe — Année 2007.**

- M. Abdelhafid ABDELAZIZ  
 M. Daniel GRIERE  
 M. Stéphane MIGLIANO  
 M. Francisco DIONISIO  
 M. Jean-Christophe BALIVET  
 M. Marc MONIS  
 M. Jacques FRANÇOIS  
 M. Alain ADELAIDE  
 M. Pascal MICHOT  
 M. Fabrice EDOUARD.

Liste arrêtée à 10 (dix) noms.

Fait à Paris, le 26 novembre 2007

Pour le Maire de Paris  
 et par délégation,  
*Le Sous-Directeur  
 des Emplois et des Carrières*  
 Marc-Antoine DUCROCQ

**DEPARTEMENT DE PARIS**

**Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Voirie et des Déplacements).**

Le Maire de Paris,  
 Président du Conseil de Paris  
 siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération en date du 11 février 2002 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service du Département de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> mars 2001 nommant M. Daniel LAGUET, Directeur de la Voirie et des Déplacements et le mettant à disposition du Département de Paris ;

Vu les arrêtés mettant en tant que de besoin certains fonctionnaires de la Ville de Paris, à la disposition du Département de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 24 décembre 2002 modifié, fixant l'organisation de la Direction de la Voirie et des Déplacements ;

Vu l'arrêté en date du 30 juillet 2007 déléguant la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général à divers fonctionnaires de la Direction de la Voirie et des Déplacements ;

Sur la proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est déléguée à M. Daniel LAGUET, Directeur de la Voirie et des Déplacements, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.



Cette délégation s'étend aux actes visant à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en vertu de l'article L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Elle s'étend aussi aux actes qui ont pour objet :

— de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

— de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée à :

— M. François ROGGHE, directeur adjoint, chargé de la sous-direction de l'administration générale ;

— M. Philippe CAUVIN, ingénieur général des services techniques, chef du service des aménagements et des grands projets ;

— M. Bernard JAMES, ingénieur général des services techniques, chef de la mission coordination technique ;

— Mme Martine BONNAURE, ingénieure générale des services techniques, chef du service du patrimoine de voirie ;

— M. Patrick LEFEBVRE, ingénieur général des services techniques, chef du service des déplacements ;

— M. Michel CHARDON, ingénieur général des services techniques, chef du service des canaux ;

à effet de signer :

1. tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services relevant de leur autorité, à l'exception des marchés (autres que les marchés inférieurs à 90 000 € passés selon la procédure adaptée prévue par l'article 28 du Code des marchés publics et ne concernant pas des prestations de maîtrise d'œuvre soumises à la loi 85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP) et avenants, décisions de poursuivre, agréments et acceptation des conditions de sous-traitance s'y référant ;

2. tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont toutefois pas applicables aux arrêtés, actes et décisions énumérés ci-après :

— actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

— arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

— arrêtés d'affectation d'autorisations de programme ;

— mémoires en défense ;

— décisions prononçant des peines disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme ;

— ordres de mission relatifs aux déplacements des personnels hors de la Région d'Ile-de-France, hormis ceux qui sont directement liés à l'exercice de leurs fonctions.

Art. 3. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée, dans les conditions prévues aux articles 1 et 2 et pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— M. Alain MAZARS, ingénieur en chef de services techniques, adjoint au chef de l'agence de la mobilité, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. Roger MADEC, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef de service du patrimoine de voirie, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. Didier LOUBET, ingénieur en chef des services techniques, chef de l'agence de conduite d'opérations et M. Paul GERMAIN, architecte voyer général, chef de l'agence

des études architecturales et techniques, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du service ;

— M. Daniel GARAUD, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef du service des déplacements chargé du pôle circulation, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. Michel BOUVIER, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef de service des déplacements chargé du pôle stationnement, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. Eric LAMELOT, ingénieur des services techniques, adjoint au chef du service des canaux, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. François ROGGHE, directeur adjoint, chargé de la sous-direction de l'administration générale.

Art. 4. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée pour les actes énumérés ci-dessous et dans la limite de leurs attributions, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

1. ordres de services et bons de commande aux entreprises et fournisseurs ;

2. marchés d'un montant inférieur à 90 000 € passés selon la procédure adaptée prévue par l'article 28 du Code des marchés publics, et ne concernant pas des prestations de maîtrise d'œuvre soumises à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP.

3. certification du service fait pour les décomptes des marchés et pour les factures d'entrepreneurs et de fournisseurs ;

4. approbation des états de retenues et pénalités encourues par les entrepreneurs et fournisseurs ;

5. arrêtés de mémoires et certificats pour paiement à liquider sur les crédits du Département de Paris ;

6. arrêtés et états de recouvrements des créances du Département de Paris, arrêtés de trop payé et ordres de reversement ;

7. états et pièces justificatives à joindre aux propositions de paiement concernant les dépenses à liquider sur les crédits ouverts au budget ;

8. copies conformes de tout arrêté, acte, décision, contrat ou marché ;

9. états de frais de déplacement ;

10. attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou fin de présence du personnel ;

11. décisions prononçant la peine disciplinaire de l'avertissement et du blâme ;

#### Sous-Direction de l'Administration Générale :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 11 à :

— M. Marc ZAWADZKI, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du service des ressources humaines, chef du bureau de la prévision et de la formation ;

— Mme Sophie LACHASSE, attachée principal d'administration parisiennes, chef du bureau de la gestion des personnels ;

— M. Michel PISTIAUX, ingénieur chef d'arrondissement, chef du bureau de la programmation, du budget et des marchés, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mlle Catherine POIRIER, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef de bureau ;

— M. Thierry LATOUR, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau de la comptabilité, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Laurence CHARBIT, ingénieure des travaux, ainsi qu'à M. Pierre GAREAUD, ingénieur divisionnaire des travaux, pour les actes 1, 3 à 8, et MM. Serge BRUNET et Philippe TORT, secrétaires administratifs de classe supérieure, pour l'acte 8 ;

En complément, la signature du Maire est déléguée à M. Thierry LATOUR, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau de la comptabilité et à Mme Laurence CHARBIT, ingé-

nieure des travaux, pour les arrêtés et bordereaux concernant les dépenses de régie et pièces annexes et les arrêtés de versement et de restitution de cautionnement, ainsi que, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Pierre GAREAUD, ingénieur divisionnaire des travaux.

Agence de la mobilité :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 9 à 11 à :

— M. Nicolas ROY, ingénieur des services techniques, chef de la section territoires, et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Claude PITOUX, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de la section ;

— Mme Sylvie ALINE, attachée d'administrations parisiennes, chef de la division de l'administration générale.

Service des Déplacements :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 9 à 11 à :

— M. Dany TALOC, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section du stationnement sur la voie publique, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Magali CAPPE, ingénieure des services techniques, adjointe au chef de la section du stationnement sur la voie publique ;

— M. Jean François RAUCH, ingénieur des services techniques, chef de la section du stationnement concédé et M. Jean-Pierre GONGUET, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section du stationnement concédé, chargé du contrôle des concessions ;

Inspection Générale des Carrières :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 9 à 11 à :

— M. Olivier DAVID, ingénieur en chef des services techniques, adjoint à l'inspecteur général des carrières ;

— M. Gérard BARGE, ingénieur en chef des services techniques, chef de la division technique réglementaire, secrétaire général de l'inspection générale des carrières.

Art. 5. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée à la sous-direction de l'administration générale, à :

M. Marc ZAWAZKI, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du service des ressources humaines, chef du bureau de la prévision et de la formation, et à Mme Sophie LACHASSE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau de la gestion des personnels, pour les arrêtés, actes et décisions désignés ci-après, se rapportant aux personnels des catégories C, B, et A, à l'exception des administrateurs, ingénieurs des services techniques et architectes voyers :

1. arrêtés d'attribution de la prime d'installation ;
2. arrêtés de titularisation ;
3. décision de congés de maladie ordinaire, de maternité, d'adoption, postnatal et parental ;
4. arrêtés de mise en disponibilité sans rémunération et de congé sans traitement ;
5. décisions de suspension de traitement pour absence non autorisée ;
6. arrêtés plaçant les agents en position « sous les drapeaux » et les autorisant à accomplir des périodes d'instruction militaire obligatoires ou volontaires ;
7. décisions accordant le régime de cessation progressive d'activité ;
8. décisions de mutation interne ;
9. décisions portant attribution d'indemnité de fonction du personnel ouvrier appelé à remplir momentanément les fonctions d'un emploi mieux rétribué ;
10. arrêtés portant attribution d'indemnité aux agents qui utilisent leur bicyclette ou leur vélomoteur personnel pour les besoins du service ;

11. arrêtés d'autorisation de travail à temps partiel ;
12. arrêtés d'avancement automatique d'échelon ;
13. arrêtés d'assermentation des personnels ;
14. arrêtés de gestion des logements de fonction ;
15. cartes professionnelles ;
16. arrêtés relatifs à l'indemnisation chômage des agents non titulaires ;
17. arrêtés portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire ;
18. arrêtés de validation des services accomplis en qualité de non titulaire.

Art. 6. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— M. François ROGGHE, directeur adjoint, président de la commission des marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Bernard JAMES, ingénieur général, chef de la mission coordination technique,

— M. Michel PISTIAUX, ingénieur chef d'arrondissement, chef du bureau programmation, budget et marchés, membre permanent de la commission des marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Catherine POIRIER, adjointe du chef du bureau et Mlle Sylvie FOURIER, attachées d'administrations parisiennes,

— M. Olivier GALIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des affaires juridiques, membre permanent de la commission des marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David SUBRA, attaché d'administrations parisiennes, adjoint du chef du bureau,

à effet de signer les procès-verbaux qu'ils établissent dans le cadre de la commission des marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Art. 7. — L'arrêté du 30 juillet 2007, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est abrogé.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 9. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— M. le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances ;

— M. le Directeur des Ressources Humaines ;

— M. le Directeur de la Voirie et des Déplacements.

Fait à Paris, le 26 novembre 2007

Bertrand DELANOË

**Fixation du compte administratif 2006 de l'association Société Philanthropique pour le Centre d'Activité de Jour Saint Joseph situé 9/11, rue Georgette Agutte, à Paris 16<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, en date du 26 septembre 1988, autorisant le

Président du Conseil de Paris, à signer au nom et pour le compte du Département de Paris, une convention avec l'association « Société Philanthropique », 15, rue de Bellechasse, à Paris 7<sup>e</sup>, pour son centre d'activités de jour sis 9-11, rue Georgette Agutte, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Vu la convention conclue conformément à cette délibération, le 7 novembre 1988, et notamment ses articles 10 et 11 ;

Vu le compte administratif présenté par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Le compte administratif 2006 présenté par l'association Société Philanthropique pour le Centre d'Activité de Jour Saint Joseph, sis 9/11, rue Georgette Agutte, 75016 Paris, est arrêté, après vérification, à la somme de 168 423,93 €.

Art. 2. — La participation du Département de Paris pour ses 12 ressortissants au titre de 2006 est de 128 887,08 €.

Art. 3. — La Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 21 novembre 2007

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé*

Claude BOULLE

**Fixation du compte administratif 2006 de l'association « Didot Accompagnement » pour son S.A.V.S. situé 29, rue du Cotentin, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la délibération du Conseil de Paris, en date du 6 juillet 1987, autorisant M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général à signer au nom et pour le compte du Département de Paris, une convention avec l'association « Didot Accompagnement » pour son service d'accompagnement et de suite situé 29, rue du Cotentin, à Paris 15<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu la convention conclue conformément à cette délibération le 23 septembre 1987 et notamment son article 8 ;

Vu le compte administratif présenté par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Le compte administratif 2006 présenté par l'association « Didot Accompagnement » pour son S.A.V.S. situé 29, rue du Cotentin, à Paris 15<sup>e</sup> arrondissement est arrêté, après vérification, à la somme de 288 685,44 €.

Art. 2. — La participation du Département de Paris pour ses 43 ressortissants au titre de 2006 est de 261 918,69 €.

Art. 3. — La Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 21 novembre 2007

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé*

Claude BOULLE

**Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des personnels de rééducation (F/H) du Département de Paris dans la spécialité orthophoniste.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 25 G des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires d'admission pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 17-1° G du 28 octobre 2002 modifiée, fixant le statut particulier du corps des personnels de rééducation du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Un concours public sur titres pour l'accès au corps des personnels de rééducation (F/H) du Département de Paris sera ouvert dans la spécialité orthophoniste à partir du 14 avril 2008 à Paris, pour 5 postes.

Art. 2. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 7 janvier au 7 février 2008 inclus par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr), rubrique « calendrier prévisionnel et première inscription ».

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 7 janvier au 7 février 2008 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 7 février 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 3. — La désignation du jury sera effectuée par un arrêté ultérieur.

Art. 4. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 novembre 2007

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,  
*Le Directeur Adjoint*  
*chargé de la Sous-Direction du Développement*  
*des Ressources Humaines*  
Philippe SANSON

**Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des personnels de rééducation (F/H) du Département de Paris dans la spécialité psychomotricien.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 25 G des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires d'admission pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 17-1° G du 28 octobre 2002 modifiée, fixant le statut particulier du corps des personnels de rééducation du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Un concours public sur titres pour l'accès au corps des personnels de rééducation (F/H) du Département de Paris sera ouvert dans la spécialité psychomotricien à partir du 14 avril 2008 à Paris, pour 5 postes.

Art. 2. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 7 janvier au 7 février 2008 inclus par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr), rubrique « calendrier prévisionnel et première inscription ».

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 7 janvier au 7 février 2008 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 7 février 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 3. — La désignation du jury sera effectuée par un arrêté ultérieur.

Art. 4. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 novembre 2007

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,  
*Le Directeur Adjoint*  
*chargé de la Sous-Direction du Développement*  
*des Ressources Humaines*  
Philippe SANSON

**ASSISTANCE PUBLIQUE -  
HOPITAUX DE PARIS**

**Arrêté directeur n° 2007-0305 DG portant délégation de la signature du Directeur Général. —  
Modificatif.**

Le Directeur Général  
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article L. 6143-7, R. 6143-38 et D. 6143-33,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2006 0311 DG du 19 octobre 2006 modifié, donnant délégation permanente de signature aux directeurs d'hôpitaux, de groupes hospitaliers, de services généraux et au délégué aux affaires générales,

Le Secrétaire Général entendu,

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté directeur n° 2006-0311 DG du 19 octobre 2006 susvisé est modifié comme suit :

— Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière :

- M. Jacques LEGLISE, directeur (à compter du 19 novembre 2007).

Art. 2. — L'article 3 de l'arrêté directeur n° 2006-0311 DG du 19 octobre 2006 susvisé est modifié comme suit :

— Groupe hospitalier Albert Chenevier - Henri Mondor :

- M. SPETEBROODT, adjoint au directeur ;
- Mme BAUR, directeur adjoint ;
- Mme BOULHAROUF, directeur adjoint ;
- Mme CONDAMINE-PAIRE, directeur adjoint ;
- Mme MENDES, directeur adjoint ;
- M. MALHERBE, directeur adjoint ;
- Mme VERGER, attaché d'administration ;
- M. SAINCRIT, attaché d'administration ;
- Mme VEYER, coordonnatrice générale des soins ;
- Mme VOJNOVIC, directrice des soins ;
- M. POMMIER, ingénieur en chef.

Art. 3. — Le Secrétaire Général et les directeurs des établissements concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 novembre 2007

Benoît LECLERCQ

## PREFECTURE DE POLICE

### **Arrêté n° 2007-21267 modifiant l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 110-2, R. 311-1 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant qu'il importe de mettre en adéquation l'article 31 de l'ordonnance préfectorale précitée avec les dispositions du Code de la route, notamment ses articles R. 110-2 et R. 311-1 ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions du deuxième alinéa de l'article 31 de l'ordonnance préfectorale précitée du 15 septembre 1971 sont abrogées.

Art. 2. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation ainsi que le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 novembre 2007

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Préfet, Directeur du Cabinet*

Christian LAMBERT

### **Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles au concours externe de technicien de la Préfecture de Police du jeudi 8 novembre 2007.**

BOUCLY Angélique  
 CHOPARD Christine  
 COMPER Sandra  
 CONDAMINET Virginie  
 DELEIGNIES Kevin  
 DEMARS Isabelle  
 FUCILE Maria  
 HAINIGUE, épouse TREMEAU Marie-Hélène  
 HAYER Coralie  
 LAOUE Thomas  
 LEROY Aurélien  
 NANNI Alexandre  
 NAVARRO Marie  
 PETIT PEZ Charlotte  
 ROSSIGNOL Gwenaëlle  
 SALLES Nathalie

TONDRE Amandine

VIEIRA Ophélie.

Fait à Paris, le 16 novembre 2007

*Le Président de Jury*

Guy RAYNAUD

### **Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.**

Immeubles sis 6 et 8, rue Fontaine, à Paris 9<sup>e</sup> (arrêté du 15 novembre 2007).

L'arrêté de péril du 2 août 2007 est abrogé par arrêté du 15 novembre 2007.

## AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

### **Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2007-3921 bis modifiant l'arrêté n° 2007-3190 du 1<sup>er</sup> octobre 2007 fixant la composition du jury du concours d'auxiliaire de puériculture titre IV.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale  
de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 portant statuts particuliers des aides-soignants et des agents des services hospitaliers de la fonction publique hospitalière et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 93-101 du 19 janvier 1993 modifié, relatif à l'accès des ressortissants des Etats membres de la communauté économique européenne autres que la France à certains corps de la fonction publique hospitalière ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n° 103 en date du 21 octobre 2005 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours sur titres d'auxiliaire de puériculture — Titre IV ;

Vu l'arrêté en date du 19 octobre 2005 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2007-2345 bis du 31 juillet 2007 portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement de 8 auxiliaires de puériculture Titre IV ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2007-3190 du 1<sup>er</sup> octobre 2007 fixant la composition du jury du concours d'auxiliaire de puériculture titre IV est modifié comme suit :

En lieu et place de Mme Armelle DE GUIBERT, lire Mme Nadine COLSON, Directrice du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Pauline Roland ».

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté n° 2007-3190 du 1<sup>er</sup> Octobre 2007 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente du jury, Mme Nadine COLSON la remplacera.

Art. 3. — Un agent de la Section des Concours au Service des Ressources Humaines sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 4. — La chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 novembre 2007

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,

*La Directrice Générale*

Bernadette COULON-KIANG

### **Etablissement public de la Maison des métaux — Conseil d'Administration du 20 septembre 2007. — Délibération de l'exercice 2007.**

Le Conseil d'Administration s'est tenu le 20 septembre 2007, sous la Présidence de Georges Sarre, Maire du 11<sup>e</sup> Arrondissement, qui a ouvert les débats à 10 h 05, salle des fêtes de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement.

L'ordre du jour était le suivant :

I. Adoption du compte rendu du Conseil d'Administration du 28 juin 2007.

II. Organisation et fonctionnement de l'établissement :

1. Approbation de l'avenant relatif à la régie d'avances et de recettes de la Maison des métaux,

2. Approbation de la grille tarifaire du débit de boisson de l'Etablissement Public.

III.3. Débat d'orientation budgétaire 2008.

IV. Information sur l'activité de l'établissement :

4. Information sur la fin du chantier,

5. Information sur l'ouverture,

6. Information sur le programme de l'année 2008,

7. Constitution du groupe de travail pour la nomination des salles de l'établissement.

V. Questions diverses :

Date du prochain CA : jeudi 15 novembre à 15 h.

Délibérations du Conseil d'Administration :

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 28 juin a été adopté.

La Délibération 2007-9 Mdm Avenant relatif à la création de la régie de recettes et d'avances.

La délibération 2007-10 Mdm Approbation des tarifs du débit de boisson de la Maison des métaux.

La délibération 2007-11 Adoption du débat d'orientation budgétaire.

Les délibérations ont été adoptées à l'unanimité des suffrages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

L'ensemble des délibérations est affiché à la Maison des Métaux au 94, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris, de 10 h à 17 h.

## COMMUNICATIONS DIVERSES

### **Révision annuelle des listes électorales — Electeurs nationaux — Elections municipales de mars 2008. — Dernier rappel.**

La révision des listes électorales a lieu, chaque année, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre. Elle est effectuée par une commission composée de trois membres représentant respectivement le Préfet, le Président du Tribunal de Grande Instance et le Maire de Paris ; elle prend ses décisions à la majorité simple. Les listes ainsi révisées sont valables du 1<sup>er</sup> mars suivant jusqu'au dernier jour de février de l'année d'après, en l'occurrence du 1<sup>er</sup> mars 2008 au 28 février 2009. L'inscription sur les listes électorales d'une Commune — d'un arrondissement à Paris — est indispensable pour pouvoir voter.

Doivent demander leur inscription tous les citoyens français qui, remplissant les conditions d'âge, de domicile — ou de résidence — et de capacité civique, ne figurent sur aucune liste électorale, notamment les jeunes gens qui ont, ou atteindront, l'âge de 18 ans avant le 1<sup>er</sup> mars 2008 qu'ils soient sollicités automatiquement par la mairie ou non.

Les électeurs déjà inscrits et n'ayant pas changé de domicile ou de résidence ou ne devant pas le faire d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2008 n'ont aucune formalité à accomplir.

Les électeurs ayant changé de domicile ou de résidence, conformément à l'article R. 3 du Code électoral (voir NB ci-dessous), doivent demander, sans délai, une nouvelle inscription à la Mairie de leur nouveau domicile ou de leur nouvelle résidence, même s'il s'agit d'un déménagement à l'intérieur du même arrondissement.

Les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au lundi 31 décembre 2007, dernier délai (ne pas attendre les derniers jours de décembre !), sur présentation :

1 - d'une pièce d'identité (de préférence la carte nationale d'identité qui prouve simultanément la nationalité) ; (\*)

2 - d'une pièce au moins — ou de plusieurs suivant la nature de celles-ci — attestant l'attache personnelle de l'électeur avec l'arrondissement (\*) (\*\*) (Ces pièces doivent être récentes et probantes, de nature à emporter la conviction de la commission sur la réalité de l'attache, en l'occurrence toute(s) pièce(s) établissant un lien entre l'électeur nominativement désigné et l'attache matérielle invoquée ; deux pièces sont donc recommandées).

Les demandes peuvent également être :

— adressées par correspondance, de préférence sous pli recommandé, par toute personne qui ne peut se présenter à la Mairie de son futur lieu d'inscription, (des imprimés d'inscription sont disponibles en Mairie ou téléchargeables sur <http://vosdroits.service-public.fr/N47xhtml> rubrique formulaires).

— présentées par un tiers dûment muni d'une procuration agissant en l'occurrence au lieu et place de l'intéressé.

Les mairies d'arrondissement sont ouvertes du lundi au vendredi inclus, de 8 h 30 à 17 h, et le jeudi jusqu'à 19 h 30, ainsi que les samedis du mois de décembre de 9 h à 13 h et de 14 h à 16 h y compris donc le samedi 29 décembre 2007.

(\*) : Il est vivement recommandé de joindre à la demande une photocopie de ces documents, ceux-ci étant absolument nécessaires à la commission qui décide de l'inscription.

(\*\*) : Les personnes hébergées chez un tiers doivent produire, en outre, un certificat de leur hébergeant attestant de l'hébergement ainsi qu'une pièce prouvant l'attache de ce dernier avec l'arrondissement.

NB : Le changement de domicile ou de résidence non régularisé avant le 31 décembre peut entraîner une radiation d'office puisque le rattachement initial ne se justifie légalement plus. La perte de la nationalité française, la perte de la capacité civique (suite à mise sous tutelle ou condamnation pénale), le décès, l'inscription dans une autre commune entraînent la radiation immédiate des listes électorales dès réception de l'information par les services municipaux.

### **Révision annuelle des listes électorales complémentaires — Electeurs ressortissants d'un Etat de l'Union européenne autre que la France — Elections municipales de mars 2008. — Dernier rappel.**

Les citoyens de l'Union européenne résidant dans un Etat dont ils ne sont pas ressortissants peuvent exercer leur droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen et aux élections municipales. Cette possibilité est subordonnée à l'inscription sur une liste électorale complémentaire spécifique à chacune de ces élections.

Toute inscription est subordonnée à une demande, celle-ci devant intervenir au plus tard l'année précédant celle où sont organisés lesdits scrutins.

Les demandeurs doivent avoir la nationalité d'un Etat de l'Union européenne autre que la France, satisfaire à la condition d'âge (18 ans avant le 1<sup>er</sup> mars 2008) et jouir de leurs droits civiques tant en France que dans leur Etat d'origine.

La révision des listes électorales complémentaires a lieu, chaque année, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre. Elle est effectuée par une commission composée de trois membres représentant respectivement le Préfet du Département, le Président du Tribunal de Grande Instance du Département et le Maire de Paris ; elle prend ses décisions à la majorité simple. Les listes ainsi révisées sont valables du 1<sup>er</sup> mars suivant jusqu'au dernier jour de février de l'année d'après, en l'occurrence du 1<sup>er</sup> mars 2008 au 28 février 2009. L'inscription sur les listes électorales d'une commune — d'un arrondissement à Paris — est indispensable pour pouvoir voter.

Les électeurs déjà inscrits et n'ayant pas changé de domicile ou de résidence ou ne devant pas le faire d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2008 n'ont aucune formalité à accomplir. Dans le cas contraire et conformément à l'article R. 3 du Code électoral, ils sont invités à demander, sans délai, une nouvelle inscription à la Mairie de leur nouveau domicile ou de leur nouvelle résidence, même s'il s'agit d'un déménagement à l'intérieur du même arrondissement. Si cette formalité n'est pas accomplie et ayant perdu la qualité d'électeur dans la circonscription de leur ancien bureau de vote, ils risquent de se voir radiés d'office de la liste électorale en question, conformément à la réglementation électorale française.

Les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au lundi 31 décembre 2007, dernier délai (ne pas attendre les derniers jours de décembre !), sur présentation :

1 - d'une pièce en cours de validité prouvant l'identité et la nationalité (carte de séjour par exemple) ; (\*)

2 - d'une pièce au moins — ou de plusieurs suivant la nature de celles-ci — attestant l'attache personnelle de l'électeur avec l'arrondissement (\*) (\*\*) (Cette ou ces pièces doivent être récentes et probantes, de nature à emporter la conviction de la commission sur la réalité de l'attache, en l'occurrence toute(s) pièce(s) établissant un lien entre l'électeur nominativement désigné et l'attache matérielle invoquée ; deux pièces sont donc recommandées) ;

3 - d'une déclaration écrite précisant : la nationalité, l'adresse en France, que le demandeur n'est pas déchu du droit de vote

dans l'Etat dont il est ressortissant et, dans le cas d'une inscription en vue des élections des représentants de la France au Parlement européen, le lieu de son éventuelle dernière inscription dans l'Etat dont il est ressortissant et qu'il n'exercera son droit de vote qu'en France.

(\*) : Il est vivement recommandé de joindre à la demande une photocopie de ces documents, ceux-ci étant absolument nécessaires à la commission qui décide de l'inscription.

(\*\*) : Les personnes hébergées chez un tiers doivent produire, en outre, un certificat de leur hébergeant attestant de l'hébergement ainsi qu'une pièce prouvant l'attache de ce dernier avec l'arrondissement.

Les demandes peuvent également être :

— adressées par correspondance, de préférence sous pli recommandé, par toute personne qui, pour une cause indépendante de sa volonté, ne peut se présenter à la Mairie d'arrondissement du lieu d'inscription,

— présentées par un tiers dûment muni d'une procuration agissant en l'occurrence au lieu et place de l'intéressé.

Les Mairies d'arrondissement sont ouvertes du lundi au vendredi inclus, de 8 h 30 à 17 h, et le jeudi jusqu'à 19 h 30, ainsi que les samedis du mois de décembre de 9 h à 13 h et de 14 h à 16 h y compris donc le samedi 29 décembre 2007.

### **Recensement annuel de la population — Opération 2008 à Paris — 17 janvier/23 février.**

Depuis 2004, le recensement général et périodique de la population est remplacé par des enquêtes annuelles.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus — comme Paris et ses vingt arrondissements — la collecte des informations auprès de la population se déroule, chaque année, auprès d'un échantillon de 8 % de celle-ci, réparti sur l'ensemble du territoire. Sur une période de cinq ans, tout le territoire est pris en compte et les résultats sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

Les informations produites seront ainsi actualisées de façon régulière et permettront d'adapter au mieux les infrastructures et les équipements aux besoins de la population.

Si votre logement appartient à l'échantillon recensé cette année (1), vous allez prochainement recevoir les questionnaires traditionnels. Tout le monde n'étant pas interrogé la même année, il se peut que vous soyez recensé cette année et que des proches ou des voisins ne le soient pas. Toutefois, à une même adresse, tous les résidents sont sollicités simultanément. Ceux qui ont été sollicités depuis 2004 ne le seront pas cette année.

Ainsi, à partir du jeudi 17 janvier 2008, les agents recenseurs, identifiables grâce à leur carte officielle tricolore avec photographie, déposeront à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement, ainsi qu'une notice explicative sur le recensement et sur les questions qui peuvent vous interpellier. L'agent recenseur, si vous le souhaitez, pourra vous aider à remplir les questionnaires et les récupèrera une fois remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pourrez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe cachetée, à une personne de votre immeuble qui les remettra à votre agent recenseur. Vous pourrez aussi les retourner directement à la mairie en demandant à l'agent recenseur de vous fournir une enveloppe T, dispensée d'affranchissement.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chacun remplisse avec sincérité les questionnaires qui lui sont fournis. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la

loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation. Les agents recenseurs comme les personnels municipaux sont tenus au secret professionnel, toute violation les exposant à de lourdes sanctions pénales.

(1) Pour savoir si vous serez recensé(e) cette année ou pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie d'arrondissement.

**Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe — dans la spécialité jardinier — Modificatif. — Dernier rappel.**

1<sup>o</sup>/ Un concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe — dans la spécialité jardinier s'ouvrira à partir du 10 mars 2008 à Paris ou en proche banlieue, pour 23 postes.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification équivalente.

En application des dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007, les candidat(e)s ne possédant pas le diplôme requis bénéficient d'une équivalence s'ils (elles) :

- justifient d'une inscription dans un cycle de formation dont l'accès est subordonné à l'obtention d'un diplôme de niveau V ;

- sont titulaires d'un diplôme ou titre homologué enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau V ;

- ou justifient de l'exercice d'activités professionnelles d'une durée de 3 ans relevant de la même catégorie socio-professionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès.

2<sup>o</sup>/ Un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe — dans la spécialité jardinier s'ouvrira à partir du 10 mars 2008 à Paris ou en proche banlieue, pour 24 postes.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière comptant, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, au moins une année de services civils.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr) du 12 novembre au 13 décembre 2007 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront être également retirés ou demandés, pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 13 décembre 2007 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

**Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des personnels de rééducation (F/H) du Département de Paris dans la spécialité orthophoniste.**

Un concours public sur titres pour l'accès au corps des personnels de rééducation du Département de Paris (F/H) dans la spécialité orthophoniste sera ouvert à partir du 14 avril 2008 à Paris, pour 5 postes.

Le concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires du certificat d'orthophoniste délivré par les unités de formation et de recherche médicale ou les unités de formation et de recherches mixtes, médicale et pharmaceutique, institué par le décret n° 66-839 du 10 novembre 1966, ou d'une autorisation d'exercer la profession d'orthophoniste sans limitation.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr), rubrique « calendrier prévisionnel et première inscription » du 7 janvier au 7 février 2008.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 7 janvier au 7 février 2008 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 7 février 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

**Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des personnels de rééducation (F/H) du Département de Paris dans la spécialité psychomotricien.**

Un concours public sur titres pour l'accès au corps des personnels de rééducation du Département de Paris (F/H) dans la spécialité psychomotricien sera ouvert à partir du 14 avril 2008 à Paris, pour 8 postes.

Le concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires du diplôme d'Etat de psychomotricien.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr), rubrique « calendrier prévisionnel et première inscription » du 7 janvier au 7 février 2008.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 7 janvier au 7 février 2008 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.



Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 7 février 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

## POSTES A POURVOIR

### Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris.

Service : Sous-Direction des Emplois et des Carrières.

Poste : Chef du bureau de l'encadrement supérieur.

Contact : M. Marc-Antoine DUCROCQ — Sous-Directeur — Téléphone : 01 42 76 52 98.

Référence : D.R.H./B.E.S.-11-07.

### Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 16078.

#### LOCALISATION

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Sous-Direction de la Vie Associative — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 04 — Accès : Métro Saint Paul ou Pont Marie ou Sully Morland.

#### NATURE DU POSTE

Titre : responsable du Pôle Maisons des Associations.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité du chef du bureau de la vie associative.

Attributions : gérer les équipements de proximité des maisons des associations, assurer une maîtrise d'ouvrage des projets immobiliers et de leurs équipements ; instruire la déconcentration des établissements nouveaux (CMP, relations avec les mairies d'arrondissement) et élaborer des budgets de fonctionnement cohérents ; faciliter la gestion et le fonctionnement des maisons (management, organisation, communication, gestion matérielle et financière, RH) ; animer le réseau de partage de compétences et de conduite de projets des 75 agents des MDA et contribuer à leur gestion administrative ; veiller à la diffusion et au respect des orientations générales applicables à toutes les MDA.

Conditions particulières : encadrement direct de 2 agents.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : aptitude à la gestion de dossiers à dimensions multiples : RH/logistique/vie municipale.

N° 2 : qualification en gestion de budgets ;

N° 3 : aptitude à l'animation d'équipes déconcentrées.

Connaissances particulières : expérience du monde associatif et de la gestion d'un établissement recevant du public souhaitée

#### CONTACT

Mme Isabelle CHAUVENET-FORIN — Bureau 310 — Bureau de la Vie Associative — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 76 05 — Mél : Isabelle.chauvenet-forin@paris.fr.

### Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement — Service des Affaires Juridiques et Financières.

Poste : chargé de la valorisation des recettes.

Contact : M. STOTZENBACH, chef du service — Téléphone : 01 42 76 36 14.

Référence : B.E.S. 07-G.11.21.

### Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administration parisienne (F/H).

#### 1<sup>er</sup> poste :

Service : Sous-Direction des Actions Familiales et Éducatives — Bureau de l'aide sociale à l'enfance.

Poste : responsable de secteur au Bureau de l'aide sociale à l'enfance.

Contact : Mme KUCZA, adjointe au chef du bureau — Téléphone : 01 53 46 84 33.

Référence : B.E.S. 07-G.11.23.

#### 2<sup>e</sup> poste :

Service : Sous-Direction de l'Action Sociale.

Poste : chef de projet sur le dispositif départemental de protection des majeurs à Paris.

Contact : M. GARRO, sous-directeur — Téléphone : 01 43 47 77 16 ou M. BOULLE, directeur-adjoint — Téléphone : 01 43 47 77 86.

Référence : B.E.S. 07-G.11.24.

### Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H).

1<sup>er</sup> poste : numéro : 15974.

#### LOCALISATION

Direction des Affaires Scolaires — S.D.A.G.P.S./Bureau des technologies de l'Information et de la Communication — 3, rue de l'Arsenal, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4 — Accès : Sully Morland ou Bastille.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chef de projet assistance à maîtrise d'ouvrage.

Contexte hiérarchique : chef du bureau.

Attributions : les 4 chefs de projets de la cellule assistance à maîtrise d'ouvrage du B.T.I.C. sont en charge du suivi des applications existantes ainsi que de la conduite des projets en étroite collaboration avec les services fonctionnels de la Direction des Affaires Scolaires. Pour les opérations importantes, ils/elles élaborent et exécutent des marchés avec des prestataires. Les

chefs de projets interviennent principalement pour : l'expression fonctionnelle des besoins, les validations des spécifications fonctionnelles détaillées, les recettes fonctionnelles, la conduite du changement (organisation, formation, communication), le suivi des maintenances. Ils/elles sont les interlocuteurs de la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, en charge de la maîtrise d'œuvre des applications. Le/la chef de projet sera en charge des domaines de la gestion des ressources humaines et des systèmes patrimoniaux de la DASCO. Outre le suivi d'une quinzaine d'applications métiers, il/elle doit assurer la conduite des principaux projets suivants : mise en service des infocentres pour la gestion des agents vacataires et des professeurs de la Ville de Paris, refonte de l'application du référentiel des établissements scolaires (BaseEcole), mise en place du nouveau système de pilotage des opérations de travaux (gestion des opérations).

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : maîtrise de l'analyse des systèmes d'information et processus métiers ;

N° 2 : aisance rédactionnelle — qualités de communication, dynamisme ;

N° 3 : sens du travail en équipe et disponibilité.

Connaissances particulières : expérience confirmée de conduite de projets complexes. Connaissance de l'Administration.

#### CONTACT

M. Emmanuel GOJARD — Bureau des Technologies de l'Information et de la Communication — 3, rue de l'Arsenal, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 39 63.

2<sup>e</sup> poste : numéro : 16100.

#### LOCALISATION

Direction des Affaires Scolaires — Sous-Direction des établissements du second degré — Implantation : 97, rue Balard, 75015 Paris/Sous-Direction : 4 bis, boulevard Diderot, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 15 — Accès : Balard.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chef de bureau de l'Action collégiens.

Contexte hiérarchique : la Sous-Directrice des établissements du second degré.

Attributions : conception, mise en place et développement des activités éducatives, dans les établissements scolaires du second degré, menées dans le cadre de l'Action collégiens, qui favorise l'épanouissement et l'autonomisation des jeunes en difficulté. La mission consiste à : programmer les activités du dispositif et proposer les évolutions de périmètre (déploiement géographique, nature des interventions) ; assurer l'autorité hiérarchique sur l'ensemble des personnels affectés au dispositif (une quarantaine de personnes, adjoints ou assistants éducatifs pour la plupart). Le chef de bureau en propose le recrutement, en assure le suivi et l'évaluation, coordonne l'intervention des agents ; il assure toute la gestion du dispositif ; il en prépare le budget et assure le suivi de son exécution ; il établit les conventions nécessaires à la mise à disposition des moyens (locaux, matériels, etc.) ; il veille au respect de la réglementation et des règles de sécurité des personnes et des biens ; il établit en liaison avec le service des ressources humaines, un programme de formation continue destiné aux assistants et adjoints éducatifs. Il est l'interlocuteur principal des collèves. Il organise et établit un partenariat avec les actions de l'environnement social, notamment pour l'organisation des week-ends et des séjours. Il représente l'Action collégiens dans l'ensemble des dispositifs mis en place par la Mairie de Paris.

Conditions particulières : très grande disponibilité, notamment sur le temps des congés scolaires, pour suivre à travers la France le déroulement des séjours organisés au profit des adolescents en difficulté.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : expérience dans l'encadrement d'animateurs.

Qualités requises :

N° 1 : qualités relationnelles pour un travail en partenariat ;

N° 2 : esprit d'analyse, capacité de dialogue et d'écoute ;

N° 3 : capacité à imaginer des dispositifs et des solutions.

Connaissances particulières : bonne connaissance de l'organisation administrative, pédagogique du système éducatif dans le second degré, du statut et du fonctionnement des Etablissements publics locaux d'enseignement.

#### CONTACT

Mme Florence POUYOL — Sous-Directrice des Etablissements du Second Degré — 4 bis, boulevard Diderot, 75012 Paris — Téléphone : 01 56 95 20 84 — Mél : florence.pouyol@paris.fr.

#### Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administration parisienne (F/H).

1<sup>er</sup> poste :

Service : Sous-Direction de l'enseignement supérieur.

Poste : adjoint au chef du Bureau de l'enseignement supérieur.

Contact : M. LEGRIS, chef de bureau — Téléphone : 01 56 95 20 97.

Référence : B.E.S. 07-G.11.26.

2<sup>e</sup> poste :

Service : Circonscription des Affaires Scolaires des 10/19<sup>e</sup> arrondissements.

Poste : responsable de la section patrimoine et fonctionnement.

Contact : M. BLERALD, chef de la circonscription — Téléphone : 01 53 26 84 01.

Référence : B.E.S. 07-G.11.28.

#### Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 16087.

#### LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Musée de la Vie Romantique — 9, rue Chaptal, 75009 Paris — Arrondt ou Département : 09 — Accès : métro Pigalle ou Saint-Georges.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chargé de la Communication et du Service culturel.

Contexte hiérarchique : placé sous la responsabilité directe du chef d'établissement, en liaison étroite avec l'ensemble de l'équipe scientifique.

Attributions :

Communication / Presse : relations avec la presse pour la promotion et la mise en valeur des collections permanentes et des expositions temporaires :

— Elaboration des communiqués, dossiers de presse ;

- Réalisation des revues de presse (musée et expositions) ;
- Traitement des demandes d'informations sur le musée, et des documentations sur les expositions (dossiers, visuels, catalogues) ;
- Expédition des communiqués, dossier de presse et cartons d'invitations aux expositions ;
- Organisation des vernissages presse ;
- Suivi des tournages et prises de vues ;
- Mises à jour et suivi des fichiers / presse ;
- relances presse, suivi et compte rendus des retours presse obtenus.

Service culturel / Relations avec le public : Action culturelle, Information, Accueil :

- Programmation des activités culturelles ;
- Mises à jour et suivi des fichiers / groupes (associations, scolaires) ;
- Conception des différents supports, brochures pédagogiques, aides à la visite ;
- Gestion des plannings du service de réservations, en liaison avec les conférenciers ;
- Traitement des demandes d'informations sur le musée.

Conditions particulières : connaissances générales d'histoire de l'art (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle) indispensables. Bonne connaissance de la presse écrite, audiovisuelle et des multimédias.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

- N° 1 : finesse et aptitude à s'adapter à ses interlocuteurs ;
- N° 2 : sens de l'organisation et capacité de mener un projet à son terme ;
- N° 3 : dynamisme et disponibilité.

Connaissances particulières : connaissances des outils informatiques, internet. Pratique de l'anglais.

#### CONTACT

M. Daniel MARCHESSEAU, directeur — Musée de la Vie Romantique — 9, rue Chaptal, 75009 Paris — Téléphone : 01 55 31 95 67.

### Direction Générale de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 16096.

#### LOCALISATION

Direction Générale de l'Information et de la Communication — Service de presse — Hôtel de Ville — 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 75 — Accès : Métro Hôtel de Ville - RER Châtelet les Halles.

#### NATURE DU POSTE

Titre : attaché(e) de presse junior F/H.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du responsable du service de presse.

Attributions : contacts avec les journalistes pour les relations presse des adjoints au maire en charge de la mémoire, de la santé et des Sociétés d'Economie mixte.

Conditions particulières : contrat du 3 décembre 2007 au 30 mars 2008.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : diplômes d'enseignement supérieur dans le domaine du journalisme et/ou de la communication.

Qualités requises :

- N° 1 : sens des contacts/apptitude à travailler en équipe ;
- N° 2 : bonne organisation ;
- N° 3 : aisance rédactionnelle.

Connaissances particulières : connaissance souhaitée du monde de la presse écrite et audiovisuelle.

#### CONTACT

Lionel BORDEAUX — Bureau 7 — Adjoint à la déléguée à l'information — Hôtel de Ville, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 49 61 — Mél : lionel.bordeaux@paris.fr.

### Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 15257.

#### LOCALISATION

Direction de la Propreté et de l'Eau — STEA — Section de l'assainissement de Paris — Division Gestion des Flux — Subdiv. Etudes et Mesures — 27, rue du Commandeur, 75014 Paris — Arrondt ou Département : 14 — Accès : Métro Alésia, Denfert Rochereau, Saint Jacques.

#### NATURE DU POSTE

Titre : Technicien (F/H) de la cellule Mesures au sein de la subdivision Etudes et Mesures.

Contexte hiérarchique : placé sous l'autorité de l'ingénieur, chef de la subdivision Etudes et Mesures. L'échelon supérieur est celui de l'ingénieure ST chef de la Division de Gestion des Flux.

Attributions : le titulaire du poste aura en charge :

La maintenance des chaînes de mesures faites en régie ou confiées à des entreprises. Les missions à assurer seront les suivantes :

- Gestion du marché de maintenance et exploitation des sites de mesures ;
- Encadrement d'une équipe constituée de personnels ouvriers chargés de la maintenance en régie des capteurs ;
- Suivi des interventions à l'aide d'un outil de G.M.A.O. (gestion de la maintenance assistée par ordinateur).

Le suivi administratif et technique des travaux d'amélioration et d'extension des sites de mesures.

La validation des données issues des mesures nécessaires à l'élaboration des bilans d'autosurveillance mensuels en collaboration avec la subdivision exploitation du réseau régulé.

L'élaboration et le suivi de campagnes de mesures sur la qualité des eaux du réseau d'assainissement.

La participation à la démarche « métrologique » et d'amélioration de la mesure.

Affectation : V69672130.

Conditions particulières : travail occasionnel dans le réseau d'assainissement parisien souterrain (vaccination obligatoire). Prise de poste à 7 h 10.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : formation de base BAC + 2.

Qualités requises :

- N° 1 : disponibilité, surtout le matin (interventions sur le terrain) ;
- N° 2 : organisation, méthode, sens du travail en équipe ;
- N° 3 : connaissances informatiques : traitement de texte, tableur, bases.

Connaissances particulières : posséder des connaissances en matière d'hydraulique, d'instrumentation et de métrologie.

## CONTACT

Bertrande BOUCHET ou Amélie MANQUILLET — Bureau : amelie.manquillet@paris.fr — STEA / Division Gestion des Flux — 27, rue du Commandeur, Paris 14<sup>e</sup> — Téléphone : 01 44 75 21 95 ou 01 44 75 21 92 — Mél : bertrande.bouchet@paris.fr ou patrick.duguet@paris.fr.

**Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris. — Fiche de poste : chargé de mission cadre supérieur de la Régie ESPCI (F/H).**

## LOCALISATION

Régie ESPCI — Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris — 10, rue Vauquelin, 75231 Paris Cedex 05

## NATURE DU POSTE

Fonction : Chargé de recherche scientifique en CDD de douze mois.

Mission globale de l'Ecole : la régie ESPCI a pour mission l'enseignement et la recherche dans les domaines de la physique, de la chimie et de la biologie industrielles, ainsi que la préparation aux diplômes d'ingénieur et aux thèses de doctorat.

Environnement hiérarchique : le ou la titulaire du poste est placé sous l'autorité directe de M. Costantino CRETON, directeur de recherches au sein du laboratoire de Physico-chimie des Polymères et des Milieux Dispersés (PPMD), Régie Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris (ESPCI).

## Description du poste :

Le titulaire du poste effectuera un post-doctorat dans le cadre du projet européen NAPOLEON coordonné par Jose-Maria ASUA à l'Université de San Sebastian. Ce projet a pour but de synthétiser des polymères adhésifs modèles en phase aqueuse, d'étudier les micromécanismes de déformation de films de ces polymères lorsqu'on les décolle d'une surface plane et rigide. Le candidat travaille à modéliser la relation structure-propriétés de ce type de matériau.

Le rôle du candidat sera de mettre au point des méthodes de modélisation et de simulation numériques des propriétés mécaniques de films minces préparés à partir de latex nanostructurés acryliques contenant une deuxième phase organique ou une phase inorganique. Le candidat travaillera en étroite collaboration avec des expérimentateurs effectuant des mesures physiques de traction, des propriétés rhéologiques et des propriétés adhésives ainsi qu'une caractérisation physico-chimique des produits reçus.

## PROFIL DU CANDIDAT

Diplômes requis : Doctorat en Physique.

Compétences : nous privilégierons les candidats ayant une expérience dans les techniques de simulation en physique des fluides et en particulier étant familier avec les méthodes de champs de phase pour la simulation d'interfaces mobiles. D'autre part les collaborations internationales imposent une connaissance courante de l'anglais écrit et parlé et la connaissance de l'espagnol est un plus.

## CONTACTS

M. Costantino CRETON, directeur de recherche au PPMD de l'ESPCI — Téléphone : 01 40 79 46 83 — 10, rue Vauquelin, 75231 Paris Cedex 05 — Mél : costantino.creton@espci.fr.

Date de la demande : novembre 2007.

Poste à pourvoir à compter du mois de janvier 2008.

**Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris. — Avis de recrutement par voie contractuelle pour un poste en gestion des ressources humaines — Régie ESPCI.**

## LOCALISATION

Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris — 10, rue Vauquelin, 75005 Paris (Métro ligne 7 — Place Monge).

## NATURE DU POSTE

Fonction : Gestion des ressources humaines.

Mission globale des établissements : l'ESPCI est un établissement d'enseignement et de recherche de réputation internationale. Elle forme des ingénieurs spécialisés dans les domaines de la physique, de la chimie et de la biologie grâce à un enseignement basé sur la recherche avec des applications industrielles. Elle est organisée en une vingtaine de laboratoires d'enseignement et de recherche.

Environnement hiérarchique : le (la) titulaire du poste sera sous l'autorité directe du Chef du Service des Ressources Humaines.

## Description du poste :

- Participer à la gestion des ressources humaines de l'Ecole,
- Suivi des agents fonctionnaires de la Ville de Paris,
- Préparation et suivi des contrats des agents contractuels et vacataires recrutés par l'Ecole en liaison avec le directeur des études (personnels enseignants) et le secrétaire général (personnels administratifs et techniques),
- Gestion des droits à congés, ARTT, absences (formations, arrêts maladies),
- Constitution, classement et archivage des dossiers des personnels,
- Préparation et envoi des bulletins de paye,
- Traitement mensuel et annuel des charges sociales et de la DADS.

Recrutement : contrat de droit public à durée déterminée d'un an renouvelable par recrutement direct ou par détachement ; mise à disposition individuelle de la Régie ESPCI pour les personnels Ville de Paris.

## PROFIL DU CANDIDAT

## Compétences et qualités requises :

- Connaissance des règles de recrutement et de gestion des personnels,
- Expérience indispensable en paye et connaissance des déclarations aux tiers,
- Sens de l'initiative et de l'organisation,
- Qualités relationnelles,
- Aptitudes comptables et informatiques.

## CONTACT

M. NGUYEN Jean-Marie, Secrétaire Général Adjoint — 10, rue Vauquelin, 75005 Paris — Téléphone : 01 40 79 44 00 — Mél : jean-marie.nguyen@espci.fr.

Date de la demande : 29 novembre 2007.

Poste à pourvoir : janvier 2008.

*Le Directeur de la Publication :*  
Bernard GAUDILLERE